

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018
MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

Aucune observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE

Le 25 septembre deux mille dix-huit,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2018

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET - Mme Eliane PHILIPPON - M. Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Christophe MAURY - M. Fabien HUSSON - M. Yvan TRICART - M. Cédric FORGET - M. Dominique FOURTUNE.

**Représentés : Mme Laurence PICHON par Mme Corinne JUST
M. Laurent COLONNA par M. Denis LIMOUSIN
Mme Carine CHARPENTIER par Mme Isabelle BRIQUET
Mme Michaëlle YANKOV par M. Ludovic GERAUDIE
M. Philippe ARRONDEAU par M. Martial BRUNIE
M. Richard RATINAUD par M. Christophe LABROSSE
Mme Joëlle BAZALGUES par Mme Nadine PECHUZAL
Mme Chantal FRUGIER par M. Christophe BARBE
Mme Claudine DELY par M. Cédric FORGET
M. Guénaël LOISEL par M. Dominique FOURTUNE
Mme Carole SALESSE par M. Yvan TRICART**

Monsieur Yvan TRICART a été élu secrétaire de séance

- | | | |
|---------------------|----------------|--|
| <i>Délibération</i> | <i>62/2018</i> | <i>Election d'un nouvel adjoint suite à démission</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>63/2018</i> | <i>Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>64/2018</i> | <i>Délégation permanente au Maire pendant la durée du mandat - Précision de l'article 6 de la délibération du 1er avril 2014</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>65/2018</i> | <i>Fixation des tarifs des repas du Multi Accueil à la Mutualité pour l'année 2018</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>66/2018</i> | <i>Admission de titre en non-valeur - Budget AEP</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>67/2018</i> | <i>Frais de mission dans le cadre de la 101ème édition du Congrès des Maires de France</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>68/2018</i> | <i>Tableau des emplois</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>69/2018</i> | <i>Tarifs du repas pour le marché d'automne 2018</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>70/2018</i> | <i>Demande de subvention de la commune auprès du Conseil Départemental (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la sécurisation et la consolidation du mur de soutènement de l'église</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>71/2018</i> | <i>Demande de subvention de la commune auprès du Conseil Départemental (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la mise aux normes de l'éclairage public du quartier de Beauvais</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>72/2018</i> | <i>Demande de subvention de la commune auprès du Conseil Départemental (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la création d'un réseau d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux rue Pierre Mendès France, av Aristide Briand et rue Becquerel</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>73/2018</i> | <i>Demande de subvention de la commune auprès du Conseil Départemental (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la mise aux normes du réseau électrique su site de la Sablière</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>74/2018</i> | <i>Décision de recourir à un contrat de concession de services pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil "Les P'tits Pirates"</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>75/2018</i> | <i>Dépôt d'une demande de permis de construire pour la fermeture d'un préau - école Aristide Briand</i> |
| <i>Délibération</i> | <i>76/2018</i> | <i>Acquisition de terrain à M. René MAZET - parcelle AH 17 - le Mazanier</i> |

- Délibération 77/2018 Echange de parcelles cadastrées AP 175 p et AP 176 p sises 24 rue Jules Ferry avec les consorts DUTOUR
- Délibération 78/2018 Rapport annuel sur la qualité du service d'adduction d'eau potable 2017
- Délibération 79/2018 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères
- Délibération 80/2018 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code général des Collectivités Territoriales, L.2122-22,

VU les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal,

VU l'obligation de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues en vertu de l'article L. 2122-22.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises entre le 19 juin 2018 et le 24 septembre 2018

- **SAP - signature d'une convention de mise à disposition de terrain** pendant la durée des travaux de construction d'une buvette-petite restauration.

Parcelle concernée = stade Claveyrollas

Emplacement : sur dalle béton existante à droite des tribunes

- **signature d'une convention de passage de réseaux** souterrains dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques et télécom sur le secteur A Briand, Mendès-France et le Gravier. Autorisation de passage de câbles souterrains dans l'enceinte du groupe scolaire A Briand (le long du mur qui s'effondre dans la cour, et sur l'arrière entre les deux logements) et autorisation d'implantation d'un transformateur le long d'A Briand, au droit de la salle André Dexet (implantation à définir précisément).

- **Attribution de Marché pour l'Aménagement d'un espace multi-jeux pour la commune du Palais sur Vienne**

- Lot n°01 - Création d'une plateforme, fourniture et pose de clôtures et filets pare-ballons à l'entreprise EUROVIA PCL pour un montant de 45 216,60 € H.T.
- Lot n°02 - Fourniture et pose d'un espace multi-jeux à l'entreprise KASO COPLB pour un montant de 25 150,00 € H.T.

Madame le Maire

Les travaux ont commencé semaine dernière, cela était attendu par le groupe scolaire et les parents d'élèves, c'est un projet qui se concrétise. Cet espace sera accessible aux scolaires pendant le temps scolaire, ensuite, le but est que ce soit accessible aux enfants du quartier pour qu'ils puissent en profiter et jouer tranquillement dans un espace sécurisé.

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est adopté à l'unanimité

Madame le Maire

Ce premier point dont nous allons discuter ce soir concerne le bois du Chatenet. Juste quelques éléments du contexte, des riverains parfois nous alertent quant à la présence d'arbres dangereux, ou, leur paraissant menaçant, car, à proximité de leurs habitations. Ces demandes se font de plus en plus pressantes, elles sont fondées sur des branches qui tombent et sur les risques climatiques de plus en plus importants dans notre vie de tous les jours. J'ai donc reçu, sur une demande de rendez-vous simple, des riverains du bois du Chatenet qui m'ont fait état de leurs préoccupations. Nous avons convenu d'un rendez-vous sur place pour voir l'état du bois, la légitimité de leur demande, et, ce qui était possible de faire ou pas. Lors de cette visite sur place, qui a eu lieu début septembre, nombre de riverains du bois étaient présents, avec Martial BRUNIE, les Services Techniques et Jean-Luc LACORRE, qui a eu la gentillesse de nous accompagner et qui est là encore ce soir, pour nous expliquer les choses. La présence de Jean-Luc LACORRE était avant tout pédagogique pour expliquer aux riverains la nature du

bois et ses besoins, il ne s'agissait pas de répondre par oui ou non à une demande de coupe d'arbres qui leur font peur, car, la demande était de couper la première rangée d'arbres pour éviter que ceux-ci ne tombent sur les maisons. Ce n'est pas aussi simple que cela, nous avons donc essayé de faire prendre conscience aux personnes d'un certain nombre de choses, quant à la nécessité du boisement, aux conséquences qu'il peut y avoir lorsque nous coupons certains spécimens à certains endroits. Nous sommes restés avec les riverains un bon moment pour essayer d'avoir une approche constructive. Jean-Luc LACORRE en parlera mieux que moi, plusieurs approches sont possibles pour nous, nous pouvons souscrire à la demande des riverains et couper ce qui représente un risque ou une menace, ou bien, nous ne faisons rien, mais, dans quelles conditions, ou alors, nous essayons d'avoir une réflexion sur le boisement dans cet espace vert sur du long terme, si nous devons y toucher. Je serais plus dans cette approche-là, mais, Jean-Luc LACORRE va préciser, et, encore merci d'être présent.

Intervention de Jean-Luc LACORRE, ONF (intervention hors mission ONF)

Madame le Maire a bien exposé la situation. Plusieurs paramètres interviennent, la zone urbanisée concernée est située à l'orée du bois de Chatenet, sachant que nous avons une tension particulière sur une partie des maisons qui s'explique par le fait qu'il y a un passage qui fait 6 mètres de large et les maisons se trouvent à peine à 12 mètres de l'aplomb des grands arbres qui ont grandi et qui continuent à grandir. Il y a 3 essences principales, du chêne rouge qui est venu d'une façon un peu anarchique, j'en ai mesuré un tout à l'heure, il fait 38 mètres de haut. Quand c'est le houppier qui vient frotter une maison ou qui vient se poser sur une façade ce n'est pas trop grave. En revanche, un arbre de 38 mètres de haut avec un houppier gigantesque, car les chênes rouges ont tendance à prendre beaucoup d'ampleur, ils vont chercher la lumière et ont des houppiers très volumineux avec des grosses branches charpentières, là, il y a danger. Un autre paramètre aussi, c'est l'exposition, les maisons sont orientées ouest. Certains arbres commencent à dépérir pour plein de raisons, d'abord l'essence, il y a des chênes pédonculés qui ne sont plus en station chez nous en Limousin et qui commencent à dépérir, cela se voit, ils se délestent de certaines branches. Ensuite, nous avons aussi des événements climatiques de plus en plus ponctuels, mais, aussi de plus en plus violents, nous avons des images à la télévision. Les riverains sont inquiets, je peux le comprendre, de plus, c'est une population qui vieillit aussi et ce n'est pas anodin, je sais ce que c'est et ce genre d'évènement est important. Sur cette lisière, il y a des arbres que nous appelons des jumelles qui sont plus vulnérables, car, ils ont tendance à s'ouvrir quand ils sont très hauts. Vous avez des chênes rouges attaqués par les champignons - au bois de la Bastide 7 hectares vont être coupés, parce que nous n'avons pas le choix - il faut avoir de bons yeux pour les voir, ils sont parfois au niveau du collet (la limite entre le sol et la partie aérienne), des chênes rouges qui peuvent faire jusqu'à 90 – 100 de diamètre, vous les trouvez bien, et, le lendemain, ils sont par terre, tout le cœur est creux, la sève circule en périphérie dans l'aubier. Sur le domaine de Ligoure des gros arbres sont en train de mourir, nous n'aurions jamais imaginé cela, j'étais avec un spécialiste, ce sont des phénomènes que nous n'arrivons pas à comprendre parce que les arbres paraissent en bonne santé. Pour les chênes rouges, nous sommes sûrs maintenant qu'ils sont fragiles et vulnérables, surtout arrivés à un certain âge, et, là en particulier, il y en a 2 ou 3 qui font plus de 35 mètres. Nous avons les chênes pédonculés et les jumelles qui sont vulnérables et nous avons un peuplement constitué d'arbres qui ont une hauteur qui n'est pas proportionnelle à leur diamètre, car, nous, les Limousins, nous n'avons pas de culture forestière et nous avons tendance à avoir du mal à couper des arbres sauf si nous avons de gros besoins. Nous avons donc laissé pousser des arbres qui se sont battus tout le temps pour aller chercher la lumière, ils ont poussé mais n'ont pas grossi, imaginez un pivot en basket qui mesurerait 2,36 mètres, qui pèserait 60 kilos et qui chausserait du 36, dans la raquette, il ne ferait pas le poids, et, surtout, ces arbres-là se tiennent entre eux, c'est à dire qu'ils ne bougent pas pour le moment parce qu'ils sont ensemble. Cela implique qu'il faudra faire très attention aux interventions qui pourront être faites ici, car dans cette partie-là, le déséquilibre peut être très facile à faire, si nous intervenons, nous ne devons pas le faire n'importe comment. Autre chose d'important, tout le secteur au-dessus fait partie des clairières qui ont été reboisées après la tempête, il y a des arbres jeunes qui sont en train de pousser et qui ont besoin d'espace et de lumière, donc, l'idée était - nous n'allons pas repousser de 30 mètres la limite de cette zone boisée - d'intervenir progressivement en faisant une coupe forestière classique en enlevant tous les chênes rouges (5 ou 6). Les hêtres qui peuvent être gardés, il va falloir les laisser gagner, c'est là où travailler avec du vivant n'est pas simple, il ne faut pas les mettre en lumière brutalement, et, en particulier, avec le soleil levant qu'ils craignent, l'écorce du hêtre est très fine, elle chauffe et brûle. C'est pourquoi, l'idée est de garder les hêtres qui sont à l'intérieur du peuplement en gardant des diamètres bien équilibrés. Ensuite, ce qui pourrait être fait, car, il y a un paramètre que nous n'avons pas imaginé, ni vous, ni moi, il y a 25 - 40 ans, voire plus, c'est le réchauffement climatique. Je suis en forêt tous les jours en ce moment, ce qui se passe est grave, notre forêt limousine, que ce soit la châtaigneraie limousine, les résineux, nous atteignons des seuils très critiques. J'ai vu tout à l'heure un arbre que j'adore, le frêne, un champignon est arrivé en limousin par la Creuse, demain matin je dois le signaler, c'est sur le domaine de Ligoure, c'est une catastrophe car cela va changer complètement nos paysages. La châtaigneraie limousine, dans le meilleur des cas, c'est 45% de la surface qui va disparaître, ce n'est pas anodin. Pour le hêtre, nous considérons qu'il va monter 400 kilomètres au nord, l'influence que nous allons avoir est à la fois de la Méditerranée et d'Aquitaine, nous avons des essences qui commencent à s'installer comme l'acacias, le pin, la nature a, d'une part, horreur du vide, et, ces essences sont plus adaptées. Je serais donc tenté de dire qu'il faut faire une opération forestière classique un peu en retard, car, il aurait fallu intervenir plus tôt. Nous allons faire une lisière filtrante qui aura un double effet, avec la tempête de 1999, nous nous sommes rendu compte que là où le vent avait pu rentrer dans le peuplement il avait fait beaucoup moins de dégât que lorsqu'il était confronté à des murs. Ce qui était bizarre, c'est que nous avons constaté que les lisières des peuplements étaient restées. Actuellement, vous avez les maisons près des grands arbres, derrière vous avez le peuplement et la futaie de chênes et de hêtres, l'idée est d'enlever les grands arbres qui peuvent présenter un danger pour les raisons que je viens d'évoquer, à savoir la nature de l'essence, l'âge et sa forme. Nous conserverions ceux qui peuvent l'être et

pourrions introduire de nouvelles essences telles le charme qui supporte l'ombre, ce qui nous permettrait de le mettre en sous étage. La surface n'est pas très grande, nous travaillerions en filtrant et en hauteur, au lieu d'avoir ce que nous avons actuellement, nous inversons les choses tout en permettant au vent de rentrer ou de sortir, il faut qu'il puisse passer dans les peuplements c'est du bon sens mais je n'y avais pas pensé, nous savons maintenant que nous allons avoir des coups de vent, il faut planter à des densités plus larges, quand nous mettions 2 400 chênes à l'hectare, nous sommes aujourd'hui sur 1 600. Il faut jouer avec les essences et la densité, cela me paraît important. Concernant les riverains, nous allons travailler en lisière en donnant un caractère irrégulier au cheminement, ce qui serait plus agréable qu'aujourd'hui - car il a vue sur les jardins des gens - marquer l'îlot à proximité, qui va devenir un témoin de l'histoire du bois du Chatenet, et faire passer un cheminement plutôt dans la lisière avec le jeune peuplement, ce n'est pas grand-chose à faire, le tout est de le savoir au moment de l'exploitation des bois. Dans tous les cas, il faut penser au renouvellement de la forêt, et cela est valable pour l'ensemble du bois du Chatenet, car, il représente la société humaine où toutes les classes d'âge ne sont pas représentées. En replantant après la tempête, nous avons régénéré et sommes repartis avec des jeunes arbres, alors qu'à certains endroits, des arbres ont tous le même âge et sont dans une situation qui, si nous avons des étés à répétition comme celui que nous avons eu cette année, vont terriblement souffrir. La notion de compactage sur des sols filtrants pourrait être catastrophique, il faut donc anticiper un peu. Cela pourrait être un témoin intéressant, voir ce que nous pourrions faire, ce qui ne nous empêche pas de planter du chêne vert. Sur le domaine de Ligoure, il y en a un qui a 80 ans, nous pourrions parfaitement réfléchir à mettre des arbres qui vont pouvoir avoir un autre port, car ils poussent doucement et ont des feuillages différents, sachant que, dans tous les cas, nous serons obligés d'y passer. Il ne faut pas que cela vous coûte de l'argent, l'idée serait donc de commercialiser le bois à couper. Avec les services techniques, nous désignons les arbres, je mets la collectivité en relation avec un marchand de bois, c'est essentiellement du bois de chauffage, sauf pour les gros chênes rouges car le Limousin n'en veut pas pour se chauffer, je ne sais pas pourquoi. Par contre, certains chênes de diamètre 25-30 pourront faire du bois de chauffage, c'est comme cela que je le vois, mais, c'est personnel. Je suis forestier, je suis contribuable, après je me mets à la place de ces gens-là, même si je leur ai moi-même dit que les arbres étaient déjà là quand ils avaient acheté la maison. J'ai le même souci à Feytiat, c'est différent car eux, en plus, sont malhonnêtes, les personnes sont jeunes et ont construit des piscines, les feuilles tombent dedans alors que le lotissement s'appelle « l'Orée du Bois », vous comprenez qu'à un moment donné il faut arrêter avec les piscines et les gouttières. Maintenant ce sont les nids de frelons que nous avons partout, tout est plus compliqué à gérer. En ce qui concerne la gestion de ce souci, je pense que nous pouvons trouver des solutions sans traumatiser, il est hors de question de tout couper, sinon cela ne veut plus rien dire, car, si vous faites cela tout autour du bois le long des habitations, les riverains vont vous demander de faire une bande de 50 mètres. En revanche, il faut apprendre à vivre avec un bois à proximité. Nous allons repousser la limite avec cette opération-là, nous allons enlever les très grands arbres, ceux qui font plus de 30 mètres. Lors de la tempête de 1999, j'ai vu ce qu'un chêne rouge avait fait sur un bâtiment, heureusement que nous étions en période de vacances scolaires, c'était vraiment impressionnant.

Madame le Maire

Merci Jean-Luc LACORRE, je crois que si je peux apporter une précision ; je me suis rendue sur place, j'étais partie dans l'idée de leur dire que ces arbres étaient sains et que nous n'allions pas les couper, et, effectivement je me suis mise au niveau d'une maison et très objectivement, j'étais incapable de dire aux gens que si j'étais à leur place, je me sentirais à l'aise. L'arbre est immense, et, de plus, leur maison est en contrebas, ce qui accentue l'effet. Après, 3 possibilités s'offrent à nous, soit la demande des riverains restent sans suite, soit nous tenons compte de leur demande et nous coupons et mettons en sécurité en faisant une bande sur toute la longueur mais après la forêt ne ressemble plus à rien, c'est pour cela que l'intervention de Jean-Luc LACORRE est importante parce que si nous voulons répondre à un objectif de sécurité mais aussi d'avoir une réflexion sur le peuplement que nous pouvons avoir avec une vision à long terme sur ce bois sachant qu'il y a effectivement des choses que nous ne maîtriserons pas parce que les essences que nous avons l'habitude de voir dans nos régions sont fragilisées. Je pensais que le hêtre était lui aussi concerné.

Jean-Luc LACORRE

Les hêtres vont monter 400 kilomètres au nord et nous ne pourrions les utiliser que sur des versants nord car ce n'est pas une essence de lumière et il craint le soleil du fait de son écorce très fine qui brûle.

Madame le Maire

Il me semblait qu'il y avait d'autres essences.

Jean-Luc LACORRE

Les chênes pédonculés, le hêtre et les frênes aussi, car le champignon qui les détruit est au nord de la Creuse, mais, il me semble en avoir identifié cet après-midi, c'est aussi cela qui m'embête.

Jean-Claude MEISNER

Cela représente quelle surface ?

Jean-Luc LACORRE

Entre 6 000 et 7 000 m², ce n'est pas un demi hectare, je crois qu'il faut intervenir en coupant les gros arbres, notamment quelques gros chênes rouges et les 2 jumelles car derrière, il y a 2 ou 3 arbres qui sont plutôt l'avenir. Quand j'irai désigner les arbres, je ne vais pas regarder les vieux, les gros et les grands, je vais regarder ceux qui vont constituer le peuplement d'avenir, c'est-à-dire ceux qui pourront rester, il faut travailler pour eux. Dans le choix de ceux qu'il va falloir enlever et ceux qui vont être gardés, des arbres ont besoin d'être accompagnés aussi. Tous les arbres de - de 25 mètres, même s'ils ont une hauteur par rapport à leur diamètre qui n'est pas terrible, nous allons les garder, car ce sont eux qui vont constituer cet abri, car, dessous, nous pouvons mettre des charmes, cela coûte 0,80 euros pièce, c'est une essence extraordinaire qui va regrainer et qui sera plus tard l'essence présente, car, pour l'instant, elle est très rustique.

Yvan TRICART

Je suis de ceux qui sourient un petit peu, car, il y a de cela 26 ans, quand nous parlions du réchauffement climatique, nous étions pris pour des rigolos, je m'excuse mais c'est la réalité, c'est un aparté que je me permets de dire. Où je suis surpris, c'est que j'ai déjà entendu ce discours sur le bois du Chatenet. Il y a moins de 10 ans, nous avons fait des travaux de déboisement de re équipement dans le bois de Chatenet et tout cela devait être réglé. Des reportages photos avaient été réalisés car le déboisement était fait par des chevaux et pas des camions. Et là, avec la même autorité, la même tranquillité vous nous redites la même chose. Je n'ai pas d'éléments pour vous dire que vous avez tort.

Jean-Luc LACORRE

Il s'agissait d'une amélioration.

Yvan TRICART

Non, nous réalisons des travaux pour régler la question du bois du Chatenet et son avenir.

Jean-Luc LACORRE

Il s'agissait d'une intervention d'amélioration en urgence.

Yvan TRICART

J'ai assisté aux discussions.

Jean-Luc LACORRE

C'est moi qui me suis occupé du chantier, je peux donc vous dire dans quel état d'esprit cela s'est fait. L'intervention s'est faite avec des chevaux de qualité et 3 techniciens forestiers, justement pour éviter de déséquilibrer le peuplement. Cela a plutôt bien fonctionné, car, quand je longe le bois du Chatenet, il n'y a plus de dépérissement comme avant. Après, certains endroits ont été restructurés, nous sommes intervenus, de façon ponctuelle, sur des arbres remarquables qui étaient dangereux, mais, le bois du Chatenet a le défaut de 80% de la forêt limousine, c'est-à-dire que rien n'a été fait pendant des années. C'est historique, je vous le répète, nous, les Limousins - et j'en parle d'autant plus librement que je suis un vrai Limousin - nous n'avons pas de culture forestière, nous sommes des éleveurs, et, nous allons couper du bois de temps en temps quand nous en avons besoin. Le bois du Chatenet n'a pas de plan de gestion sur 20 ans. La forêt domaniale française a de bons résultats et se porte bien parce qu'il y a une certaine rigueur, et, surtout, un aménagement forestier anticipé, tout comme votre forêt communale qui en bénéficie, les travaux et les coupes sont programmés sur 15 ou 20 ans, voilà de la gestion forestière. Le bois du Chatenet a échappé à cette règle-là pour plusieurs raisons, je n'ai jamais poussé la collectivité à bénéficier du régime forestier, pour autant j'y ai passé beaucoup de temps, notamment avec les scolaires et les enseignants, avec qui nous avons fait des choses passionnantes. Le régime forestier ne va pas s'arranger, car, l'Office Nationale des Forêts, comme partout, recherche de la production, de la rentabilité, et pas de choses chronophages comme cela, et, ce que je fais, je le fais bénévolement comme encore ici ce soir. Je suis encore dans le service public et je considère qu'autour de la table, des gens ont besoin de savoir, et, quand Madame le Maire me demande de venir sur le terrain pour parler à des riverains plutôt remontés comme des pendules, je préfère être là pour amortir, surtout lorsqu'à la fin de la réunion, ils m'ont dit - et c'est cela qui est bien j'ai été élu pendant 4 ans - qu'ils comprenaient mieux. Là, où je ne suis pas d'accord avec vous, tout n'a pas été fait dans le bois du Chatenet, nous sommes intervenus de manière ponctuelle.

Yvan TRICART

Je n'ai pas dit que tout avait été fait, j'ai dit qu'il nous avait été dit que tout serait fait.

Jean-Luc LACORRE

Il s'est fait des choses.

Yvan TRICART

Il nous a été dit qu'il que le travail fait au bois du Chatenet était pour l'avenir. Je pensais que pour une génération, nous avons fait les travaux nécessaires qu'il y avait à faire. Je trouve un peu énervant de revenir et de reposer les questions. Je suis dans un quartier où il y a justement des grands arbres et des forêts de chênes, les maisons sont autour, au milieu et dessous, sincèrement aucun ne se pose la question.

Jean-Luc LACORRE

Vous avez de la chance. J'ai vu 2 arbres s'abattre sur des maisons, cela existe et cela va exister de plus en plus pour diverses raisons que j'ai aussi évoquées tout à l'heure. Tant mieux si vous n'avez pas votre fille ou votre petite-fille un jour qui se fait écraser comme la jeune-fille qui s'est pris la branche.

Yvan TRICART

Non, pas cela !

Jean-Luc LACORRE

Mais cela arrive ! Et tous les jours.

Yvan TRICART

Avec les voitures aussi et nous n'arrêtons pas de rouler !

Jean-Luc LACORRE

Ici, si c'est évitable autant le faire, surtout que c'est dans l'intérêt de la forêt. Je veux bien vous amener sur le terrain. Les chênes rouges sont mûrs.

Yvan TRICART

Ils ont au moins 150 ans je pense.

Jean-Luc LACORRE

Vous êtes bien malin de pouvoir dire cela, il y a 150 ans, les chênes rouges n'étaient pas introduits en Limousin, c'est certain.

Yvan TRICART

Combien d'année peut vivre un chêne rouge ?

Jean-Luc LACORRE

Nous ne savons pas, car nous ne sommes pas ici dans son aire d'origine, nous avons un peuplement classé en forêt domaniale des Vaseix, les chênes rouges ont 65 ans, ils sont déjà tous menacés, nous allons le déclasser car nous ne connaissons pas le chêne rouge. Vous avez la prétention de connaître un peu, en ce qui me concerne je suis très humble par rapport à cela. Le seul chêne que je connaisse de plus de 400 ans, il n'y a pas d'essence comme le chêne rouge, car, ils ont été introduits il y a 120 ans maximum, et maintenant, nous ne savons pas. Il suffit de prendre une carte de France pour voir comment cela se propage, les processionnaires du chêne que nous n'avions jamais en Limousin, il y en a plein au bois de la Bastide, le paradoxe, c'est une forêt d'accueil du public avec 12 000 à 14 000 personnes par mois, il n'y a que des chênes très urticants, si une branche tombe sur une classe, je vous laisse imaginer la suite. Ceci étant, nous ne savons pas et je suis incapable de vous dire si ce que nous plantons aujourd'hui ne sera pas tout faux dans 25 ans. Les Douglas sur la commune de Saint Sylvestre sont en train de mourir, ils font entre 35 et 40 cm de diamètre.

Yvan TRICART

Nous savons pourquoi nous avons fait cela, c'était de la spéculation.

Jean-Luc LACORRE

Parce que c'était la déprise agricole et aucun paysan ne voulait travailler avec 10, 15 voire 20 hectares.

Yvan TRICART

Exactement, ils voulaient une rentabilité à 20 ans, là, où il faudrait une rentabilité à 50 ans. C'est un peu ce qui m'énerve dans la gestion de la forêt, je n'ai rien contre l'ONF, au contraire, à part que je sais que globalement au niveau National, les finances ont été coupées et qu'elle doit en partie se rentabiliser, c'est un drame car cela ne nous garantit plus, de manière absolue, ce que nous garantissait l'ONF service public totalement financé par l'Etat. A partir du moment où elle doit se rentabiliser, je dis que je veux regarder.

Jean-Luc LACORRE

Ce soir ce n'est pas l'ONF qui parle mais Jean-Luc qui vient en tant que service rendu, travail avec la collectivité, je vous donne mon sentiment. Cela ne bénéficie pas du régime forestier, à la limite, je n'ai rien à faire ici.

Yvan TRICART

Ce n'est surtout pas un reproche.

Madame le Maire

Cela ne devrait pas car la démarche était justement de nous aider à réfléchir.

Jean-Luc LACORRE

C'est une base de réflexion, après, vous ferez ce que vous voudrez.

Yvan TRICART

Nous sommes là pour donner un avis, je vous donne mon avis. Il y a 7 ans, quand j'ai assisté aux réunions auxquelles je faisais partie, j'ai déjà eu cet écho, et là, nous recommençons.

Jean-Luc LACORRE

Votre remarque est assez juste, car, là, nous n'avons pas touché à cet ilot et je ne sais pas pourquoi. Nous sommes passés partout ailleurs, sauf, à cet endroit-là où nous n'avons pas fait de coupes et je vous avoue je n'ai pas compris pourquoi et j'en suis certainement responsable.

Yvan TRICART

J'y suis passé cet après-midi et j'en ai déduit que si nous n'avions rien fait il y a 7 ans, c'est peut-être que nous avons jugé que cela était correct, sauf qu'aujourd'hui, cela ne vaut rien.

Jean-Luc LACORRE

Nous n'avons pas dit que cela ne valait rien.

Yvan TRICART

En effet, je suis d'accord avec vous, mais ce débat, malheureusement, rentre dans le débat que nous avons au Palais avec un certain nombre de personnes qui, en revanche, ont le sentiment que nous coupons beaucoup d'arbres, et, lors de la dernière réunion que nous avons eue avec notre Groupe, il nous a été annoncé que le grand cèdre de la maison de retraite allait être coupé, alors qu'il s'agit d'un arbre remarquable fabuleux et historique. Nous allons essayer d'intervenir pour le faire classer.

Jean-Luc LACORRE

Un film passe en ce moment, tout est exacerbé. J'ai fait dégager les bords de Vienne, je me suis fait un peu assassiner mais j'assume complètement.

Yvan TRICART

Je soutiens le film.

Jean-Luc LACORRE

J'ai bien compris, je crois déceler vos propos. Personne ne détient la vérité en ce qui concerne les forêts. Il y a 35 ans, Jean-Jacques RABACHE écrivait que les résineux ne régénéraient pas en Limousin. Je l'ai croisé l'autre jour et lui ai rappelé ce qu'il écrivait il y a 35 ans, car, maintenant, la régénération naturelle dans les résineux est partout. Nous pouvons dire des bêtises et nous en disons, moi aussi certainement. Là, je suis peut-être passé à côté de quelque chose. A l'époque, j'ai peut-être eu peur par rapport à la difficulté pour couper ces arbres avec des chevaux. Nous avons le meilleur débardage à cheval, mais, à cet endroit-là, les arbres étaient gros et le cheval à ses limites. Comme nous ne voulions pas mécaniser, j'ai peut-être différé, honnêtement je ne vois que cela comme explication.

Madame le Maire

En tant qu'élu, nous avons 3 hypothèses, soit nous faisons fi de la demande des gens, soit, nous en tenons compte bêtement et nous ne faisons pas attention au bois, soit, nous avons une vision de ce que nous avons fait précédemment sur le bois du Chatenet et qui va dans le sens d'une meilleure gestion et préservation de l'avenir. C'était l'objet ce soir de la présentation, après, nous ne sommes pas obligés de décider ce soir, mais, j'invite ceux qui ne connaissent pas l'endroit à se rendre sur place. Yvan TRICART, si tu y es allé cet après-midi, tu ne peux pas dire aux gens que les arbres ne leur tomberont pas dessus même si le vent souffle fort et qu'ils peuvent dormir tranquille, ce n'est pas possible et j'ai été incapable de leur dire cela.

Yvan TRICART

Je ne sais pas si vous connaissez la maison de Monsieur MEROT les arbres de son jardin font au moins 30 mètres de hauteur et des branches tombent régulièrement.

Madame le Maire

Il s'agit d'un privé, ce sont ses arbres. Mon voisin a également un sapin énorme, s'il tombe, ce sera sur ma maison, pour autant, je ne vais pas lui demander de couper son arbre et ce n'est pas mon intention.

Yvan TRICART

J'ai bien entendu qu'il y aurait reboisement, nous avons fait une coupe assez importante dans le bois de la Garenne, il devait y avoir reboisement, il ne faut pas que nous passions la Sainte Catherine sans reboiser au Chatenet.

Jean-Luc LACORRE

D'abord, il faut attendre que les feuilles tombent pour exploiter le feuillus sinon les houpiers feront 2 fois plus de volume. Nous exploitons et nous plantons des plants forestiers c'est-à-dire que nous allons planter sous abris je ne sais pas si les 2 ou 3 chevreuils qui se promenaient sont toujours présents, mais, je ne pense pas, pas si près des maisons. Nous ferons cela avec les services. Par rapport au bois de la Garenne, nous devons dessoucher, il y a gros travail préparatoire, nous avons coupé des arbres et nous devons enlever une dalle béton où il y avait un préfabriqué, il faut donc remodeler le site et, surtout, nous sommes tributaires du schéma de circulation du public à l'intérieur. Les arbres enlevés vont permettre le reboisement et ceux qui continuent à dépérir ne pourront pas gêner les jeunes plantations, c'est dans cet esprit-là que les travaux ont été réalisés, en collaboration avec des bucherons grimpeurs-élagueurs. J'ai fait un projet de reboisement que je vais laisser à la commune, car cela me faisait plaisir de le faire. Ce qui est attendu, ce sont les cheminements qui vont être retenus par rapport aux arrêts de bus, il faut qu'il y ait une cohérence, car l'ilot, doit être pris dans sa globalité. Sur le bois du Chatenet, ce seront plutôt des hautes tiges et il faudra avoir accès à l'arrosage. J'ai toujours planté en novembre-décembre, j'ai fait 4,5 hectares de chênes à Pensol et 6 hectares à Cussac l'an dernier, j'y suis passé semaine dernière, ils souffrent, il faut donc être très vigilant, ils n'ont pas souffert au niveau des racines car la pluviométrie de l'hiver avait été bonne, ce sont les feuilles qui ont brûlé. Chez moi, j'ai des érables japonais, j'en suis malade.

Yvan TRICART

La charmille pousse bien et elle a été coupée partout.

Jean-Luc LACORRE

Les paysans ont coupé la charmille alors que c'est un très bon bois de chauffage. Elle était utilisée pour faire les noyaux de charrette, car le bois est très dur. Je pars le 14 décembre 2018 à la retraite, si vous avez besoin, vous pouvez m'appeler, je viendrai. Sachez que j'ai beaucoup aimé travailler avec vous, nous avons fait des choses intéressantes pour la forêt. Il va falloir des générations d'élus, car, contrairement à un mandat électoral, la forêt demande plus de temps, mais, j'ai des personnes avec qui j'ai pu discuter et faire des choses. Votre forêt communale fait partie de mes satisfactions, au départ vous aviez 7-8 hectares, maintenant vous avez 90 - 100 hectares, c'est bien et je suis très content. Avec Aline BIARDEAUD, il y a environ 30 ans, je lui disais qu'il ne fallait pas que parler de trame verte et bleu, qu'il fallait y aller aussi, moralité, j'ai planté 450 hectares de chênes autour de Limoges, je peux m'en réjouir car ce n'est pas anodin alors que certains se moquaient de moi.

Yvan TRICART

C'est dommage que dans le schéma de cohérence territoriale, le SCOT fait par le SIEPAL, la forêt d'Anguernaud ne soit pas signalée, et cela est dommage.

Jean-Luc LACORRE

Ce travail appartient aux élus. N'hésitez pas à m'appeler si vous avez des questions.

Yvan TRICART

Merci pour cette présentation.

Madame le Maire

Je tiens à remercier Jean-Luc LACORRE, car, c'est lui et pas l'ONF qui parle, il aime les arbres et s'attache à préserver l'état de nos boisements en nous conseillant au mieux, de sorte à avoir quelque chose d'équilibré qui résiste aussi au temps car il faut penser aussi à ceux qui viennent derrière. Voilà pourquoi il était présent ce soir, car, la demande des riverains n'est pas anodine, cela a des conséquences et implique de traiter un endroit du bois sur lequel nous n'étions pas intervenus. Le début de la rencontre s'est mal passé, il faut savoir que, même si je démontre qu'un arbre est mort et qu'il faut le couper, pour certaines personnes je suis quand même une tueuse d'arbres. Et, dans ce cas précis, il m'est dit que je suis un assassin potentiel parce que je vais laisser tomber des arbres sur leurs maisons. Il y a tous les comportements extrêmes que nous pouvons avoir dans un sens comme

dans l'autre. Nous sommes élus, nous devons faire en sorte d'entendre les demandes des gens et les gérer, de façon à ce que cela soit compatible avec ce que nous voulons par rapport aux boisements, et ce que nous voulons laisser après. Il me semble que l'hypothèse présentée par Jean-Luc LACORRE a un intérêt, elle nous permet de préserver un nombre d'arbres suffisants et d'avoir une replantation qui tienne. Pour rendre grâce aux écologistes de première heure, le réchauffement climatique, il y a 25 ans, tout le monde souriait, maintenant, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup, à part quelques illuminés, pour en sourire encore. Là, nous constatons, même sans nous y connaître spécialement - en matière de forêt je ne suis pas une experte, pour autant, je m'y promène depuis que je suis petite car la forêt limousine fait partie de notre environnement quotidien - nous voyons bien ce qu'il s'y passe, les arbres ne vont pas bien, les essences que nous avons l'habitude de voir ne tiennent plus. Il faut donc faire quelque chose de compatible avec le réchauffement climatique pour assurer un boisement correct de nos espaces verts, et, maintenir absolument, autant que faire ce peut, ces espaces forestiers tout en assurant aussi la sécurité des gens, car, nous voyons bien que l'autre conséquence du réchauffement climatique, c'est beaucoup plus de coup de vent, beaucoup plus de pluies diluviennes comme nous avons pu connaître à certains moments, des tornades, des choses que nous n'avions pas l'habitude de voir, et, depuis 20 ans, les choses se sont accélérées. Il est donc de notre responsabilité de tenir compte de tous ces paramètres et d'agir aux mieux pour faire en sorte que tout soit préservé, l'intérêt de notre forêt, l'intérêt de notre commune, l'intérêt des habitants aussi.

Jean-Claude MEISSNER

Ce qui se passe aussi, c'est qu'à une certaine époque il y avait une densité d'agriculteurs beaucoup plus importante, et, ces agriculteurs-là, en saison hivernale, utilisaient du bois de chauffage, et, en même temps, ils replantaient. Or, maintenant, de quelques millions d'agriculteurs, ils ne sont plus que 400 000 et ils ne s'occupent plus du tout de cela. Tout est relatif aussi, la gestion de la forêt, par rapport aux forêts domaniales, en Limousin, elles étaient entretenues principalement par les agriculteurs. J'ai connu des agriculteurs faire leur bois et replanter au fur et à mesure. Au Bournazeau, il y avait une quinzaine de fermes, maintenant il n'y en a plus. C'est aussi ce qu'expliquait Jean-Luc LACORRE. Les agriculteurs ne replantaient pas systématiquement des pins ou des douglas. La régénération des forêts, car un arbre à une vie, nous parlions du châtaignier, ils ne sont pas coupés et arrivent à une telle importance, qu'après, la souche du châtaignier ne peut même plus repousser. En principe, le châtaignier se coupe tous les 15 ou 20 ans, maintenant nous attendons souvent qu'ils tombent, or, cela devrait être régénéré régulièrement tous les 25 ou 30 ans, c'est ce que nous appelons de la plantation sous futaie, mais, tout cela n'existe plus du fait de la modernisation, l'utilisation du gaz, du pétrole et ainsi de suite.

Madame le Maire

En effet. Est-ce que tout le monde a assez d'éléments pour que nous puissions avoir un avis sur la question ? Est-ce que certains d'entre vous ont envie de se rendre sur place pour se rendre compte ? L'hypothèse avancée par Jean-Luc LACORRE me paraît souhaitable dans la mesure où elle préserve aussi la forêt dans le temps. Elle a aussi l'avantage, il faut reconnaître ce qui est, de ne pas représenter un coût pour la commune si ces bois sont enlevés et exploités par l'entreprise, la replantation par la suite sera du temps mais si tout ce qui est coupe, évacuation des bois peut être une opération neutre pour la collectivité, ce serait très bien et pourrait s'envisager cet hiver, plus tôt nous commencerons, plus tôt nous aurons replanté et donc un boisement de nouveau équilibré.

Yvan TRICART

Je ne suis pas certain que tout ait été dit et que ce qui va être coupé parte exclusivement en bois de chauffage, je connais les spéculations qui existent sur un certain nombre d'essences de bois actuellement. Cette partie n'a pas été traitée il y a 7 ans, je trouve cela dommage, si elle doit l'être, elle le sera, mais, je trouve dommage que cela arrive sous une pression que j'apprécie très peu de la part des riverains, et si je dois leur dire, je leur dirai. Quand vous achetez une maison en bordure de bois, il ne faut pas s'étonner d'avoir du bois à côté de chez soi. J'ai l'exemple d'un riverain de la forêt, qui a eu la chance d'être adjoint sous une de vos mandatures, sincèrement qu'elle casse-pieds ! Lorsqu'il a acheté, il savait pertinemment qu'il y avait un chemin piétonnier - qu'il a fait fermer - et qu'il y avait des grands arbres, il mène une bataille avec les gens pour les faire couper. Après, c'est le clapier d'un lapin qui a toujours été là depuis plus de 100 ans qu'il faut enlever. A l'île d'Oléron, où je suis souvent, les gens se battent pour le bruit du coq avec pétitions à la clé. C'est stupéfiant ! En habitant à côté d'une forêt, forcément, il y a des arbres et des feuilles. Après, s'il faut couper parce que les chênes rouges sont attaqués - même si je n'en suis pas si certain que cela - les feuilles en haut ont toujours séchées, c'est un avis d'expert et nous ne le sommes pas.

Madame le Maire

C'est bien pour cela que Jean-Luc LACORRE est venu.

Yvan TRICART

J'aimerais bien qu'il n'y ait pas trop de spéculation.

Madame le Maire

Vu la surface, la spéculation ne serait pas énorme.

Yvan TRICART

40% du budget de l'ONF doivent être financés par leur propre moyen.

Madame le Maire

Il l'a reconnu lui-même, ce n'est pas quelque chose qui lui plait particulièrement et il l'a d'ailleurs soulevé. Il y a l'ONF avec tout ce que cela peut représenter, et, il y a l'approche de quelqu'un qui travaille, effectivement à l'ONF, mais, qui aime plus que tout, la forêt, les arbres, et qui fait cela d'une manière passionnée. Il a aussi été élu local, donc, il est en mesure de prendre en compte un certain nombre de paramètres, et des paramètres qui rejoignent nos soucis à nous, ce n'est pas l'ONF, c'est vraiment un expert, en qui je pense, nous pouvons avoir confiance. Si cela peut rassurer tout le monde la décision m'appartient, à moi et à moi seule. Pour autant, je trouve que c'est un sujet important qui méritait discussion en Conseil Municipal, car, il ne faut pas couper n'importe où, n'importe comment et dans n'importe quelles conditions.

DELIBERATION n°62/2018

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce premier point concerne l'élection d'un adjoint au maire suite à démission, Laurence PICHON ne démissionne pas, même si elle n'a pu être présente ce soir, de ses fonctions de Conseillère Municipale, en revanche, pour des raisons de santé, suite aux graves problèmes qu'elle a eu l'année passée, elle préfère démissionner car elle n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions. Elle m'en a parlé cet été, sa démission a été remise au préfet qui l'a acceptée le 10 septembre 2018. Voilà le pourquoi de ce point ce soir. Ce n'est pas une remise en cause de quoi que ce soit, mais juste une conséquence de son état de santé. La procédure veut qu'un appel à candidature soit effectuée, qui est candidat à ce poste ?

Christophe BARBE

Je présente ma candidature.

Madame le Maire

Y- a-t-il d'autres candidatures ? Nous allons donc procéder aux opérations de vote. Il nous faut désigner un secrétaire et 2 assesseurs, je vous propose que le secrétaire soit le secrétaire de séance, à savoir Yvan TRICART, et, les 2 assesseurs, le plus ancien et le jeune de l'assemblée, soit, Martial BRUNIE et Ludovic GERAUDIE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, et L 2122-15,

Vu la délibération n°9/2014 du 28 mars 2014 portant création de six postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°10/2014 du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 10 septembre 2017,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE

- **DIRE** que l'adjoint à désigner occupera l'ordre du tableau à la suite des autres élus qui automatiquement remontent d'un cran,

- **PROCEDER** à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue

Candidats à se présenter : M. Christophe BARBE est seul candidat à se présenter à l'élection du 6^{ème} adjoint :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Résultats : M. Christophe BARBE a obtenu 23 voix

- **PROCLAMER** Monsieur Christophe BARBE en qualité de 6^{ème} adjoint au maire.

Madame le Maire

Je vous précise que Christophe BARBE ne remplacera pas Laurence PICHON dans ses fonctions sur l'animation. Il continuera à s'occuper du suivi de l'ensemble des travaux AEP, assainissement, voirie et électricité qui l'occupent déjà lourdement même en étant Conseiller Délégué comme un adjoint, à la limite, c'est un juste retour des choses. Autre changement en perspective mais qui n'appelle pas de vote puisqu'il s'agit des délégations, Paule PEYRAT qui, jusqu'alors, était déléguée à l'environnement industriel, celui-ci sera directement rattaché à la commission environnement puisque cela était déjà le cas, Paule PEYRAT sera plus spécifiquement chargée de l'animation et la commission animation culture sera rattachée à celle de Corinne JUST. Il appartiendra à la commission de réélire un vice-président ou une vice-présidente lors de sa prochaine réunion. J'ai souhaité, étant donné que nous sommes à 18 mois de la prochaine échéance électorale, changer le moins possible de choses par rapport à notre fonctionnement actuel et faire en sorte que les choses puissent se passer correctement jusqu'à la fin de ce mandat pour tout le monde.

DELIBERATION n°63/2018

Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce point concerne les indemnités des élus rémunérés, Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués, suite à l'élection du nouvel adjoint, il est demandé aux membres du conseil de définir le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, Adjointes et Conseiller Municipaux pendant la durée du mandat. Je ne souhaite changer aucun montant concernant les indemnités du Maire, des Adjointes et de la Conseillère Municipale Déléguée. Il n'y aura pas de nouveau Conseiller Municipal Délégué, l'indemnité allouée le concernant ne sera pas répartie sur les autres élus, ce n'est pas une grosse économie, ce n'est pas le but non plus que de faire des économies sur ce poste-là, mais, il n'y a pas nécessité forcément de pourvoir à un remplacement quelconque, c'est juste une autre répartition qui est faite. Le pourcentage maximal de l'indice brut 1022 pour le Maire est de 55%, je suis à 49,61%, soit un montant brut mensuel de 1 920 euros, pour les Adjointes, le pourcentage est de 20,42, soit un montant brut mensuel de 790 euros, et, concernant le Conseiller Municipal Délégué, le pourcentage est de 7,43 soit un montant brut mensuel de 287 euros soit un total mensuel pour l'ensemble de 6 950 euros.

VU la démission de Mme Laurence PICHON dans ses fonctions d'adjoint au maire ;

VU la délibération n°62/2018 désignant M. Christophe BARBE, 6^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R. 2123-23 ;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités allouées.

Etant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FIXER** les indemnités de fonction comme suit à compter du 1^{er} octobre 2018 :

- Maire : 49,61% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjointes : 20,42% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers Municipaux Délégués : 7,43% de l'indice brut terminal de la fonction publique

DELIBERATION n°64/2018

Délégation permanente au Maire pendant la durée du mandat – Précision de l'article 6 de la délibération du 1^{er} avril 2014

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce point concerne une précision sur la délibération du 1^{er} avril 2014 concernant la délégation permanente au Maire pendant la durée du mandat, il vous est juste demandée une modification sur l'article 6 qui permet de modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Jusqu'alors il n'était possible que de créer, étant donné que parfois nous en avons besoin pour des manifestations particulières notamment sur l'animation, il faut aussi modifier ou supprimer quelques autres. Il s'agit d'un complément pour les régies de recettes ou d'avances dont nous nous servons ponctuellement, essentiellement, pour l'animation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Afin de tenir compte des évolutions législatives en matière de régies de recettes et/ou d'avances et de la mise à jour en conséquence de l'article L2122-22 du CGCT relatif aux délégations permanentes confiées au Maire par le Conseil Municipal pendant la durée du mandat, il est proposé de modifier le paragraphe 6) comme suit :

- « De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **MODIFIER** le paragraphe 6 conformément à l'évolution législative.
- **DONNER** délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat pour :
 - 6) « créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; »
- **PRECISE** que conformément aux textes, il sera rendu compte à l'assemblée des décisions prises.

DELIBERATION n°65/2018

Fixation des tarifs des repas du Multi Accueil à la Mutualité pour l'année 2018

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Nous arrivons au point financier avec la fixation des tarifs des repas au multi accueil à la Mutualité, il s'agit juste d'un petit ajout.

Denis LIMOUSIN

Lors de la séance du 20 décembre 2017, nous avons fixé le tarif des repas du multi accueil à la Mutualité à 2,35 euros, suite à une demande de la Mutualité de conditionnement du pain, celui-ci est fourni désormais, tranché et emballée, il vous est proposé de modifier le tarif du coût unitaire du repas pour l'exercice 2018 en le fixant à 2,40 euros à compter du 1^{er} octobre 2018, ceci afin de tenir compte du surcoût généré.

Madame le Maire

Cela nous fait une augmentation de 0,5 euros.

Yvan TRICART

Je ne vais pas redire ce que je dis à chaque fois sur ce sujet et donc mon opposition totale à la fixation de ce prix qui est une subvention camouflée au prestataire, je le maintiens. Je veux profiter que nous parlions des repas pour aborder une question, vous avez tous vu que l'utilisation des plastiques va être interdite, or, je sais que la cuisine centrale fonctionne beaucoup avec les plastiques pour le froid ou pour réchauffer, est-ce que la municipalité s'interroge sur ce sujet ? Ma deuxième question concerne un certain nombre de parents qui utilisent l'Accueil des Loisirs sur l'obligation des repas pour les enfants inscrits au centre le mercredi matin, or, il y a des activités extra scolaires qui commencent à partir de 13h30, de fait, il y a conflit entre l'obligation de prendre le repas et la possibilité d'assister aux activités, je ne comprends pas pourquoi nous avons cette obligation, rien ne le justifie. J'ai l'exemple de personnes dont les enfants prennent le repas et qui ont une activité à Limoges à 13h30, et, ils ne peuvent pas sortir avant 13h30, et les dérogations sont refusées.

Madame le Maire

Pour refuser une dérogation, il faudrait qu'elle soit demandée. J'ai connaissance d'une seule famille, car dans la communication qui a été faite, il y avait l'option du repas pour le matin, les services m'ont alors fait remonter une famille à laquelle j'ai répondu, mais, visiblement il ne s'agit pas de ce cas-là, car, ce ne sont pas les échanges que j'ai pu avoir. La famille en question ne s'est pas rapprochée des services ?

Yvan TRICART

Cela a été demandé aux services.

Madame le Maire

Nous faisons toujours en sorte d'arranger au mieux les familles. Concernant votre première question, bien entendu que cela interroge l'utilisation des plastiques et notamment par rapport à nos barquettes, à partir du moment, où, il nous sera fourni, pour la restauration collective, les produits en adéquation avec la réglementation, nous nous mettrons en conformité, il n'y a pas de soucis. Pour l'instant, nous le sommes toujours, mais, nous allons dans le sens d'une meilleure qualité sanitaire. Concernant les produits utilisés par rapport à la restauration collective, nous nous sommes toujours pliés à ce genre de règles, et, il n'y a pas besoin de pousser les services, ils sont très en pointe sur ce domaine. Je referai le point avec le service de restauration mais il est vrai que s'il y a bien une question sur laquelle ils sont particulièrement à l'écoute, c'est bien sur tout ce qui touche à la sécurité alimentaire et à la nature des contenants, donc, je leur en ferai part.

Corinne JUST expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 20 décembre 2017, conformément à la délibération n°116/2017, le tarif des repas du Multi Accueil à la Mutualité a été fixé à 2,35 euros.

Cependant la Mutualité Française Limousine a demandé un changement concernant la fourniture de pain, à savoir, qu'il doit désormais être fourni tranché et emballé.

Afin de tenir compte du surcoût généré, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le tarif du coût unitaire du repas livré au multi accueil pour l'exercice 2018 et de le fixer à 2,40 euros à compter du 1er octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **FIXER** le prix du repas fourni à la Mutualité Française Limousine pour le multi accueil à 2,40 € à compter du 1^{er} octobre jusqu'au au 31 décembre 2018.

Votes pour cette délibération

Pour : 23

Contre : 4 (Yvan TRICART - Cédric FORGET - Claudine DELY - Carole SALESSE)

Abstentions : 2 (Dominique FOURTUNE – Guénaél LOISEL)

DELIBERATION n°66/2018

Admission de titres en non-valeur – Budget AEP

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Denis LIMOUSIN

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'admission en non-valeur de créance sur le budget AEP pour un montant de 2 724,95 euros suite à échec des mesures de recouvrement.

Après exposé de Denis LIMOUSIN

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **ADMETTRE** en non-valeur sur le budget AEP la créance suivante :

- 2 724,95 euros (échec des mesures de recouvrement)

DELIBERATION n°67/2018

Frais de Mission dans le cadre de la 101^{ème} édition du Congrès des Maires de France

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Comme chaque année nous délibérons pour la prise en charge des frais de mission dans le cadre du 101^{ème} Congrès des Maires de France à Paris au mois de novembre. Nous devons compléter cette délibération par les noms des élus qui souhaitent s'y rendre dans les conditions notées dans la note de synthèse. Ludovic GERAUDIE, souhaite s'y rendre. Les frais me concernant ne sont pas à la charge de la commune du Palais comme tous les ans depuis que je suis Présidente de l'Association des Maires de la Haute-Vienne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose les dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux mandats spéciaux confiés aux élus dans le cadre de missions bien précises confiées par le conseil municipal dans l'intérêt communal.

Elle précise que la 101^{ème} édition du Congrès des Maires se tiendra à PARIS du 20 au 22 novembre 2018 et explique que ce type de manifestations est l'occasion de rencontres et d'échanges avec les élus locaux confrontés aux mêmes problématiques et permet à chacun de faire profiter les autres d'expériences enrichissantes éventuellement transposables sur sa propre collectivité.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser, par le biais d'un mandat spécial, que **Monsieur Ludovic GERAUDIE** en sa qualité d'adjoint au maire, se rende à la 101^{ème} édition du Congrès des Maires du 20 au 22 novembre 2018 avec prise en charge des frais d'inscription et remboursement des frais dans les conditions posées aux articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT (de manière forfaitaire à hauteur de 15,25 €/repas et 60 € maximum par nuit d'hôtel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **AUTORISER**, par le biais d'un mandat spécial **Monsieur Ludovic GERAUDIE** en sa qualité d'adjoint au maire à se rendre à la 101^{ème} édition du Congrès des Maires du 20 au 22 novembre 2018,

- **PRENDRE** en charge les frais d'inscription et les frais afférents (hébergement/restauration) dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions posées aux articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT (de manière forfaitaire à hauteur de 15,25 €/repas et 60 € maximum par nuit d'hôtel).

DELIBERATION n°68/2018

Tableau des emplois

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce point concerne le tableau des emplois communaux, comme régulièrement suite à différents mouvements au sein du personnel. Il est nécessaire de créer, transformer des postes comme suit : transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en un poste de technicien à compter du 1^{er} décembre 2018, suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018, transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (11h89) en un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (12h39), il s'agit d'une petite réévaluation horaire de l'agent qui assume le transport scolaire. La création des 3 postes d'enseignement artistique pour l'année scolaire 2018/2019, soit 5,50 h/semaine pour le piano 4,50 h/semaine pour la guitare, et, 2,66 h/semaine pour les percussions.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

VU l'avancement de grade, les modifications d'horaires, suppression de poste,

Il est nécessaire de revoir le tableau des emplois comme suit :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en un poste de technicien à compter du 1^{er} décembre 2018,

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018.

- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (11h89) en un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (12h39).

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5,50 h/semaine) contractuel pour l'année scolaire 2018/2019, discipline piano.

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4,50 h/semaine) contractuel pour l'année scolaire 2018/2019, discipline guitare.

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2,66 h/semaine) contractuel pour l'année scolaire 2018/2019, discipline percussions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	7	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	7	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur principal	1	0
Cat. B	4	Technicien principal 1 ^{ère} classe	4	0
Cat. B	2	Technicien	2	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise	2	0
Cat. C	5	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	0
Cat. C	14	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	14	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC (12,39 h/35)	1	0
Cat. C	21	Adjoint technique	21	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5,50 h/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline Piano)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (4,50 h/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (2,66 h/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline percussions)	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	2	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2	0

DELIBERATION n°69/2018

Tarifs du repas pour le marché d'automne 2018

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce point concerne la détermination des différents tarifs pour le marché d'automne 2018, il vous est proposé de reconduire les tarifs de l'an passé, la manifestation aura lieu samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018.

Madame le Maire indique qu'à l'occasion du marché d'automne 2018, un repas sera proposé le samedi soir, il convient alors d'en fixer les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **FIXER** les prix comme suit :

Repas du samedi soir	2018
Tarif adulte	13 €
Tarif enfant de moins de 10 ans	7 €
La bouteille de vin	6 €

DELIBERATION n°70/2018

Demande de subventions de la commune auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la sécurisation et la consolidation du mur de soutènement de l'église

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce point concerne des demandes de subvention, le premier point je vais passer la parole à Martial BRUNIE, il s'agit du mur de l'église, comme vous avez pu le voir, un filet de protection a été mis sur le mur pour palier les problèmes de sécurité sur ce mur, et là, il faut impérativement une intervention.

Martial BRUNIE

Après un printemps très humide et un été très chaud et très sec, le mur de soutènement de l'église est en train de rendre l'âme. Il convient de présenter un dossier afin d'obtenir des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Etat et d'autres organismes susceptibles de participer financièrement aux travaux de sécurisation et de consolidation du mur de l'église surplombant la RD 140 pour un montant de travaux prévisionnel de 60 000 euros HT. Vous avez pu le voir le mur est actuellement protégé par un filet.

Madame le Maire

Cette dépense n'était pas forcément prévue, pour autant, le budget 2019 devra en tenir compte, nous n'avons pas le choix.

Martial BRUNIE

Cela est lié aux différences de temps.

Madame le Maire

J'espère que nous n'aurons pas de mauvaises surprises. Je ne sais pas si vous vous souvenez quand nous avons fait refaire ce mur en pierres sèches, cela demande de gros travaux.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déposer un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat (DETR) et du Département (CTD), et de solliciter toutes les aides possibles concernant des travaux de sécurisation et de consolidation du mur de l'église pour un montant prévisionnel de 60 000€ € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DONNER** son accord pour solliciter auprès du Département (CTD) et de l'Etat (DETR) une subvention aussi élevée que possible pour le dossier cité ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Madame le Maire

Les 3 demandes suivantes concernent des travaux d'électricité, je vais passer la parole à Christophe BARBE.

DELIBERATION n°71/2018

Demande de subventions de la commune auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la mise aux normes de l'éclairage public du quartier de Beauvais

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Christophe BARBE

Cette première demande concerne la mise aux normes de l'éclairage public du lotissement de Beauvais, dans le cadre de la réfection de la rue de Lattre de Tassigny, où, sur ce secteur, nous connaissons, depuis l'hiver dernier des problématiques liées à l'éclairage public, notamment sur la rue de Lattre de Tassigny que nous envisageons de refaire. Par mesure préventive, nous remplacerions le câble d'éclairage public avant de refaire la chaussée.

Jean-Claude MEISSNER

Sur le lotissement de Beauvais, les soucis perdurent ?

Christophe BARBE

Nous avons toujours des dysfonctionnements et sommes toujours en recherche. Nous isolons par petites sections mais cela dure.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déposer un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat (DETR) et du Département (CTD), et de solliciter toutes les aides possibles concernant des travaux de mise aux normes de l'éclairage public du quartier de Beauvais (av. de Lattre de Tassigny, rue Rouget de l'Isle, impasse Kléber) pour un montant prévisionnel de 80 000€ € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DONNER** son accord pour solliciter auprès du Département (CTD) et de l'Etat (DETR) une subvention aussi élevée que possible pour le dossier cité ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

DELIBERATION n°72/2018

Demande de subventions de la commune auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la création d'un réseau d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux rue Pierre Mendès France, av. Aristide Briand et rue Becquerel

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Christophe BARBE

Ce point concerne une demande de subvention pour la création d'un réseau d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux rue Pierre Mendès France, av. Aristide Briand et rue Becquerel. Les gros câbles visibles au niveau du stade de rugby seraient enfouis, et, nous en profiterions pour faire l'éclairage public sur la rue Mendès France.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déposer un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat (DETR) et du Département (CTD), et de solliciter toutes les aides possibles concernant des travaux de création d'un réseau d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux rue Pierre Mendès France, av. Aristide Briand et rue Becquerel pour un montant prévisionnel de 80 000€ € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DONNER** son accord pour solliciter auprès du Département (CTD) et de l'Etat (DETR) une subvention aussi élevée que possible pour le dossier cité ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

DELIBERATION n°73/2018

Demande de subventions de la commune auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD 2018) et de l'Etat (DETR) pour la mise aux normes du réseau électrique du site de la Sablière

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Christophe BARBE

Ce point concerne des demandes de subvention pour des travaux de mise aux normes du réseau électrique du site de la Sablière. Nous avons connu, lors de nos derniers événements, des disjonctions qui sont dues à la vétusté de nos installations.

Yvan TRICART

Je voudrais juste profiter de ce sujet pour dire qu'un rapport fait état de notre voirie sur le Palais et nous sommes vraiment très mauvais.

Madame le Maire

Nous l'avons toujours été.

Yvan TRICART

Nous l'avons toujours été, mais, nous sommes mauvais.

Madame le Maire

Nous avons progressé.

Yvan TRICART

Pas en pourcentage, et la note que nous attribue l'agglomération, nous sommes encore plus mauvais qu'avant.

Madame le Maire

Cette année nous étions à 7.

Yvan TRICART

Ce n'est pas bon. Ce qui ressort de cela, c'est que le montant de l'attribution qui nous est alloué est lié à N- au moment du passage...

Madame le Maire

Non.

Yvan TRICART

Bref, il y a des communes qui ont des subventions dont le montant alloué est nettement supérieur compte tenu de la masse des travaux qu'ils faisaient, autant je peux comprendre qu'il fallait une règle au moment du passage de la compétence voirie à l'agglomération, mais, une dizaine d'années plus tard, c'est anormal que nous restions sur ce style de gestion. Des villes qui ont une bonne voirie, comme Feytiat, touchent une somme beaucoup plus importante. Je pense que nos élus, à l'agglomération, doivent mettre les pieds dans le plat pour dire que la manière dont est allouée la somme pour gérer la voirie n'est pas normale, il faut que cela soit dit, ce n'est pas possible de continuer à travailler comme cela.

Madame le Maire

Croyez bien que Christophe BARBE a déjà largement mis les pieds dans le plat à chaque réunion voirie à Limoges Métropole. C'est un sujet épidermique dans toutes les communes, tout le monde à un discours très égocentré sur la voirie, c'est très compliqué. J'ai fait part de mon point de vue, pour l'instant, il n'y a pas une gestion communautaire de la voirie, ce qui devrait être le cas. Nous bénéficions de solidarité mais ce n'est pas comme cela qu'une voirie communautaire s'entretient. Certains paramètres, à mon sens, devraient être pris en compte, l'état de la voirie, après, il peut nous être reproché de ne pas l'avoir entretenue, sauf que cela dépend du volume de véhicules qui passent et leur nature. Entre une voirie où il y a presque 10 000 véhicules jour et une où il y en a peut-être 20 dans la journée, une des voiries va tenir plus longtemps que l'autre c'est sûr. Il n'y a pas cette approche-là et cela fait partie des choses qui sont compliquées. Après, les sommes allouées sont en fonction de la logique des transferts de charges qui ont été validés par l'agglomération au moment du transfert. Ce sera un grand chantier, et, ce ne sera pas sur cette fin de mandat que les choses vont changer, mais, par la suite, cela va nécessairement évoluer, car, cela ne correspond plus à la réalité des choses. La commune qui a la plus mauvaise voirie est Limoges.

Yvan TRICART

Il est évident et nous l'avions écrit au moment de la liaison Limoges Nord, nous nous étions prononcés contre cette Voie de Liaison Nord, nous avons dit que cela allait transformer l'avenue Jean Giraudoux en voie de dégagement, et, effectivement, nous voyons que les gens qui arrivent de Panazol prennent l'avenue Jean Giraudoux pour aller en zone nord et ceux de Rilhac-Rancon pour aller de l'autre côté du Palais, comme prévue, l'avenue Jean Giraudoux est devenue une voie de dégagement communautaire et c'est impensable que cela soit le Palais tout seul qui supporte les dégradations de cette route. C'est bien que cela soit en Conseil Municipal, il restera un procès-verbal.

Madame le Maire

Je suis d'accord avec vous, c'est déjà dans les procès-verbaux de l'agglomération. Ce que vous dites sur l'avenue Jean Giraudoux est effectivement notre cheval de bataille depuis plusieurs mois, car, cette voie-là mériterait un traitement différent. Ce n'est pas une voie de lotissement, nous devrions la traiter différemment, je suis entièrement d'accord.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déposer un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat (DETR) et du Département (CTD), et de solliciter toutes les aides possibles concernant des travaux de mise aux normes du réseau électrique du site de la Sablière pour un montant prévisionnel de 12 000€ € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DONNER** son accord pour solliciter auprès du Département (CTD) et de l'Etat (DETR) une subvention aussi élevée que possible pour le dossier cité ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

DELIBERATION n°74/2018

Décision de recourir à un contrat de concession de services pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil « Les Petits Pirates »

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce point concerne la décision de recourir à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil « Les Petits Pirates ». Il s'agit donc de renouveler la délégation de service public et de lancer la procédure puisque le contrat arrive à terme le 31 août 2019. Il convient donc de relancer, la durée sera de 5 ans puisqu'il s'agit de la durée maximale pour les délégations qui d'ailleurs ne s'appellent plus délégation mais concession de services. Ce mode de gestion a reçu l'avis favorable du comité technique lors de sa présentation le 26 juin dernier.

Yvan TRICART

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport qui nous été remis. Je le trouve très bien fait et il ne cache pas le cynisme des choses, et je trouve cela extrêmement intéressant. Je ne lirai qu'une seule phrase : « dans la délégation de service public, le délégataire se rémunère substantiellement sur les usagers, il est donc directement et personnellement impliqué dans les risques d'exploitation des structures garantissant à la collectivité une intervention financière maîtrisée » Je trouve cette phrase extraordinaire, il est bien noté que ce sont les usagers qui paient la délégation de service public.

Madame le Maire

Ce n'est pas ce qui est marqué, il est indiqué que la plus grosse partie vient de l'utilisateur.

Yvan TRICART

Le délégataire est impliqué sur les risques d'exploitation, peut-être de manière générale, mais, au Palais, c'est nous qui comblons le déficit à hauteur de 100 000 euros par an. Le risque modéré existe pour le délégataire mais pas pour la commune du Palais-sur-Vienne, si le délégataire nous demande 120 000 euros demain, nous paierons 120 000 euros. La deuxième chose, il est dit nulle part que nous aurions un risque financier plus grand avec la régie, il est juste expliqué que ce serait plus compliqué, que nous n'avons pas le personnel, que nous n'avons pas la compétence que nous pourrions créer. Plusieurs communes de tailles similaires, voire, plus petites ont su créer cette compétence, elle se crée, elle s'embauche et ce personnel-là serait financé par l'utilisateur comme le délégataire. Je n'ai toujours pas la démonstration que l'intérêt de la délégation de service public est supérieur à la régie, et, au vu de ce rapport, je n'ai toujours pas les éléments. Pour des questions comme la crèche, l'école, la cantine, je suis pour la régie et je reste pour la régie. Nous l'avions dit lors du passage en

délégation de service public, un certain nombre de choses, qui n'est pas régalien, mais, je pense que la régie représenterait des intérêts et la commune pourrait très bien le faire. Cela ne veut pas dire que la Mutualité ne gère pas bien, je n'ai jamais dit cela, mais, je n'en vois pas l'intérêt.

Madame le Maire

Ce n'est pas le cas et je l'entends. Après vous connaissez aussi mes arguments, forcément, il y aurait un coût supplémentaire qui ne s'analyserait pas du tout de la même façon au niveau du budget, avec des dépenses de personnel qui augmenteraient fortement, nous serions tenus, même si nous n'en n'avons pas l'obligation, de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement, donc je ne vois pas comment cela serait possible, cela lie - mais je ne vais pas revenir sur ce débat - les collectivités d'une manière absurde. Mais, indépendamment de ce point, cela nous obligerait à avoir des dépenses de fonctionnement nettement supérieures, vous pouvez m'objecter qu'aujourd'hui nous leurs versons quasiment 100 000 euros, cela représente 3 postes, je pense qu'il en faut légèrement plus pour assurer le fonctionnement du multi accueil sachant que, là, où, effectivement, il y a un risque - risque que d'autres collectivités prennent - qu'il me semble difficile d'assumer, c'est sur le volet de remplaçants qu'il faut pour assurer le bon fonctionnement de la structure. Quand nous noyons le nombre de personnes qui ont changé depuis le début de la structure, heureusement qu'ils ont un nombre de volants de professionnels pour faire face. Dans notre fonctionnement interne, pour les écoles et toutes les activités périscolaires, nous avons un volant aussi de personnes susceptibles de faire des remplacements au pied levé et avec une réelle compétence, car, nous avons au bout d'un moment un certain vivier, là, ce sont des compétences spécifiques et je ne suis pas sûre le matin de trouver une puéricultrice pour assurer une journée, c'est bien particulier. Peut-être que ma crainte est complètement infondée, je suis d'accord cela se fait ailleurs, mais c'est un risque que je n'ai pas souhaité faire prendre à la collectivité.

Yvan TRICART

Il existe aujourd'hui plus de crèches en régie qu'en délégation de service public.

Madame le Maire

Si nous comptons Limoges, je suis d'accord.

Yvan TRICART

Même sans compter Limoges

Madame le Maire

Hors Limoges, je ne suis pas d'accord et, même sur la commune de Limoges les micros crèches se développent énormément qui sont des structures totalement privées.

Yvan TRICART

Toutes les crèches parentales arrivent à gérer.

Madame le Maire

Ce sont des structures privées.

Yvan TRICART

Je ne dis pas que cela est simple, ce serait un travail supplémentaire c'est évident, mais, je trouverais normal l'enfance et la petite enfance soient gérées par les services publics, c'est mon opinion, c'est un parti pris.

Madame le Maire

Nous sommes quand même très intrusifs sur cette délégation, car il s'agit tout de même d'une délégation de service public.

Dominique FOURTUNE

J'ai justement une question sur cette intrusion, une délégation de service public fonctionne si le contrôle est effectivement correctement réalisé, pouvez-vous nous donner des précisions sur les modalités actuelles et peut-être futures du contrôle de cette activité ?

Madame le Maire

Nous avons tous les ans des comptes rendus d'activités et des réunions avec la présentation des différentes activités dont je vous fais d'ailleurs état, ainsi que divers bilans de la Mutualité concernant le fonctionnement du Multi Accueil et le bilan financier. Les enquêtes de satisfaction auprès des parents nous permettent de voir les points positifs et les points négatifs d'une manière totalement neutre, car, le but, est de faire évoluer la structure, pas d'avoir un satisfécit sur tous les points, et de tenir aussi les engagements. Une

délégation de service public est aussi un contrat, et, si la contribution de la collectivité n'augmente pas, c'est justement parce qu'il y a une gestion bien particulière derrière. Je n'aime pas le terme, mais il faut assurer un taux de remplissage par une gestion sérieuse des effectifs accueillis, en tenant compte de la volonté de la commune qui était de garder de la place disponible pour les situations difficiles, pour les familles en difficulté, ceci afin de préserver la possibilité aux femmes seules, notamment, d'accéder à un travail. Nous imposons aussi de la contrainte au délégataire. Nous en sommes à la 2^{ème} délégation de service public, et, jusqu'alors, sur tous les comptes rendus et les échanges que nous avons eus, il n'y a pas de point d'ombre ni de point qui soit susceptible d'être reproché à la Mutualité dans le cadre de la gestion de la mission qui lui a été confiée.

Dominique FOURTUNE

A priori, nous ne sommes pas sûrs que ce sera la mutualité qui sera de nouveau retenue.

Madame le Maire

Non, c'est une délégation de service public, nous allons donc lancer un marché.

Dominique FOURTUNE

C'est pour cela que les modalités de contrôle doivent être indépendants et bien suivis.

Madame le Maire

Tout à fait et c'est le cas.

Yvan TRICART

Je reste personnellement très interrogatif, car l'accueil se fait jusqu'à 6 ans, et je ne suis pas certain que ces structures soient très compétentes pour le développement des enfants par rapport à la maternelle, par rapport au rôle de la maternelle, le rôle important de formation auprès des enfants, je suis assez sceptique.

Corinne JUST

Je ne peux pas entendre cela car je peux vous assurer qu'au niveau du personnel, elles travaillent sur la méthode Montessori, elles sont formées, je peux vous assurer qu'elles sont au top et j'aimerais, si j'avais des enfants petits qu'ils soient là-bas. Parmi nous, des gens ont eu leurs enfants à la crèche, je pense qu'ils peuvent aussi en témoigner. Elles travaillent également sur l'autisme, le personnel est très professionnel et ils sont tous formés à la méthode Montessori.

Yvan TRICART

Ce n'est pas les échos que j'ai eus.

Corinne JUST

J'ai été voir et j'ai regardé, vous pouvez y aller, tous les ateliers sont faits avec la méthode Montessori « j'apprends à faire seul » tout est fait pour apprendre au rythme de l'enfant et cela vous ne le retrouvez pas partout et pas dans toutes les crèches.

Yvan TRICART

Si nous étions informés nous n'aurions pas ce débat.

Madame le Maire

Nous n'avons pas à avoir de débat si vous n'avez pas les bonnes informations. C'est pour cela que c'est bien que les choses soient rappelées.

Fabien HUSSON

La régie c'est très bien, mais encore faut-il pouvoir maîtriser ses compétences. A mon échelle, dans le domaine d'activité que je pratique, il y a des choses que nous gérons, et, il y a des choses que nous ne gérons pas. Je prends l'exemple concret de la paye, aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises font appel à des sociétés extérieures pour gérer leur paye, car il y a de plus en plus de contraintes techniques, administratives et de connaissances que nous ne pouvons pas intégrer comme cela. La régie, dans le cadre de la crèche, c'est exactement la même chose, aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous devons connaître la réglementation parce que nous avons un niveau de responsabilité très élevé, a fortiori, quand il s'agit de la gestion d'enfants. Nous ne pouvons pas nous permettre l'approximation, nous ne pouvons pas nous permettre de rentrer des compétences supplémentaires au-delà du simple personnel qui agit au sein de la crèche, ça, c'est la première chose. Pendant 7 ans, j'ai été parent délégué et j'ai assisté à toutes les réunions, je sais assez bien comment fonctionne la Mutualité, je sais comment ils travaillent, et, en assistant aux réunions, j'ai eu accès à tous les

bilans annuels. J'ai connu toutes les personnes qui ont défilé au sein de la Mutualité, et, clairement, il y a eu des gros soucis de renouvellement de personnel, car, il faut, effectivement, être capable de le gérer, et remplacer au pied levé ce n'est pas la mairie qui peut faire cela et qui peut avoir la compétence, la technicité pour pouvoir recruter du personnel avec un tel taux de rotation.

Yvan TRICART

Cela se fait ailleurs.

Fabien HUSSON

Où ?

Yvan TRICART

A Rilhac-Rancon.

Fabien HUSSON

Il s'agit d'une crèche parentale cela n'a rien à voir avec une crèche en régie.

Yvan TRICART

A Souillac, il y a 42 enfants.

Fabien HUSSON

Peut-être ont-ils les moyens que nous n'avons pas. Avoir un taux d'encadrement suffisant pour 42 enfants, cela veut dire beaucoup de personnels, ce qui veut dire qu'il y a des moyens affectés très lourds et donc des compétences en conséquence. Pour encadrer 25 enfants avec un taux de remplissage à 80% comme nous pouvons avoir, pour la Mairie, financièrement, cela n'est pas possible. Cela coûte moins cher de rester en délégation de service public, nous avons plus de garanties et moins d'inquiétudes à avoir, en ce qui me concerne c'est tout vu.

Yvan TRICART

Je parle enfants.

Fabien HUSSON

Mes enfants sont allés 8 ans à la crèche, j'ai un peu de recul sur la façon dont ils ont été pris en charge, ils n'ont pas été malheureux.

Yvan TRICART

Je n'ai pas dit le contraire.

Corinne JUST

La nouvelle responsable est très bien et je suis vraiment admirative de ce qu'elles font actuellement. Je ne sais pas ce que les gens vous racontent, mais, j'ai vu pour preuve.

Madame le Maire

Tu es sûr qu'il y a 42 enfants accueillis, car, l'agrément pour les crèches est beaucoup moins important.

Yvan TRICART

C'est une crèche avec un Muti Accueil à côté.

Madame le Maire

Cela ne peut pas être un agrément crèche pour 42 enfants. Nous allons clore le débat, il y a plusieurs modes de gestion possibles, après, je peux comprendre que vous puissiez préférer la régie. La commune s'est orientée vers la délégation de service public pour les raisons que j'ai citées, nous avons toutes les raisons d'être satisfaits de la délégation telle qu'elle est exercée au Palais, nous ne pouvons pas le contester. Il vous est proposé de reconduire cette forme de délégation, qui, je le reconnais aussi, est plus confortable pour la collectivité, après je peux comprendre que ce point de vue ne soit pas partagé.

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les orientations de la Commune en termes de gestion de la Petite Enfance.

Compte tenu de la spécificité du fonctionnement et de la gestion de ce type d'équipement, afin d'offrir aux familles un service de qualité, le recours à un contrat de concession de services est apparu le plus adapté parmi l'ensemble des modes de gestion envisageables.

Le Comité Technique s'est prononcé favorablement sur ce principe lors de la séance du 26 juin 2018.

Ainsi, une convention de Délégation de Service Public de type « affermage » pourrait être conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le délégataire sera chargé de la gestion de la structure Multi Accueil « Les P'tits Pirates ».

Il garantira la qualité de l'offre d'accueil, le bien-être physique et affectif des enfants, le prix de revient des équipements dans le respect de la réglementation Petite Enfance en vigueur et du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La collectivité sera amenée à participer financièrement à la gestion de la structure en contrepartie des contraintes de service public.

En conséquence, Il est proposé à la Commune du Palais-sur-Vienne de lancer une procédure de consultation dans le cadre de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 qui pose les règles applicables aux contrats de concession et de son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **RECOURIR** à un contrat de concessions de services pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil au Palais Sur Vienne.
- **APPROUVER** les grands principes du contrat de concessions de services tels qu'ils ont été rappelés dans le rapport présenté en séance étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 qui pose les règles applicables aux contrats de concession et de son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016.
- **AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure dans le cadre de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 qui pose les règles applicables aux contrats de concession et de son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016.

Notes pour cette délibération

Pour : 27

Contre : 2 (Yvan TRICART - Carole SALESSE)

Abstentions : /

DELIBERATION n°75/2018

Dépôt d'une demande de permis de construire pour la fermeture d'un préau école Aristide Briand

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Ludovic GERAUDIE

Ce point concerne le dépôt d'un permis de construire pour la fermeture du préau de l'école Aristide Briand où nous sommes invités à autoriser Madame le Maire à signer les pièces du dossier de ce permis de construire.

Monsieur Ludovic GERAUDIE indique qu'il convient de déposer au nom de la commune un permis de construire pour la fermeture d'un préau de l'école Aristide Briand primaire et donc d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'accomplissement de la fermeture d'un préau de l'école Aristide Briand primaire et notamment le permis de construire.

DELIBERATION n°76/2018

Acquisition de terrain à M. MAZET René - parcelle AH 17 – le Mazanier

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Ludovic GERAUDIE

Ce point concerne l'acquisition de terrain à Monsieur René MAZET, nous avons un bail reconductible depuis 1987, cette parcelle est d'une superficie de 19 814 m² au total. Aujourd'hui ce terrain n'est plus utilisé depuis plusieurs années et il doit être remis en état par apport de terre et végétalisation suite à des accords que nous avons passés avec le propriétaire. Vu l'usage de ce site, la commune propose de devenir propriétaire de

ce terrain afin d'éviter tout usage ultérieur par des tiers. Monsieur MAZET propose à la commune une cession à hauteur de 7 000 euros pour la totalité de la parcelle soit 0,35 euros le m², ainsi vous êtes invités à autoriser Madame le Maire ainsi que moi-même à signer les actes nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Yvan TRICART

La municipalité a utilisé ce terrain comme une décharge sauvage. Une décharge sans arrêté municipal, c'est une décharge sauvage. Cela s'est arrêté, nous sommes au ras du Cussou.

Jean-Claude MEISNNER

Le terrain est à au moins 50 mètres du Cussou.

Yvan TRICART

Très bien, nous sommes à 50 mètres du Cussou, toutes les eaux d'infiltration traversent la décharge et vont dans le Cussou. Si cette acquisition est pour empêcher tout usage extérieur, pourquoi pas, c'est une bonne démarche, mais, il faut aussi le remettre en état, et, il faut que nous ayons cette garantie. Dans le contrat avec Monsieur MAZET, il était dit que le terrain lui reviendrait une fois remis en état, il ne faudrait pas que nous l'achetions pour ne pas le remettre en état.

Ludovic GERAUDIE

Si vous me permettez, les accords étaient que nous le remettions en état et que le terrain reste au propriétaire, là, nous proposons d'aller plus loin pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'autres activités sur cette parcelle, la commune l'acquiert après avoir fait les aménagements nécessaires.

Yvan TRICART

Il y a une magnifique source qui traverse la décharge et elle n'est pas gainée.

Monsieur Ludovic GERAUDIE rappelle au Conseil Municipal que, par signature en 1987 d'un bail pour 10 ans reconductible ensuite chaque année tacitement, la Commune a l'usage d'un terrain cadastré section AH n°17 sis au Mazanier, appartenant à M. Mazet René, d'une superficie de 19 814 m² au total.

Ce terrain qui n'est plus utilisé depuis plusieurs années doit être remis en état par apport de terre et végétalisation, conformément aux accords avec le propriétaire.

Vu l'usage passé du site, la Commune pourrait devenir propriétaire du terrain afin d'éviter tout usage ultérieur par des tiers.

Monsieur René MAZET propose à la Commune une cession à 7 000 euros de la totalité de la parcelle soit 0,35 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **EMETTRE** un accord à cette acquisition à M. MAZET René pour la somme de 7 000 euros de la parcelle AH 17, pour une surface totale de 19 814 m²,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier,
- **AUTORISER** Madame le Maire à authentifier l'acte de transfert de propriété à intervenir en la forme administrative et Monsieur GERAUDIE Ludovic 1er adjoint à le signer.

DELIBERATION n°77/2018

Echange des parcelles cadastrées AP 175 p et AP 176 p sises 24 rue Jules Ferry avec les consorts DUTOUR

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Ludovic GERAUDIE

Ce point concerne un échange de parcelles avec les consorts Dutour, suite aux travaux de voirie des rues Pierre et Marie Curie et Victor Hugo, la parcelle cadastrée appartenant à la Commune a été close en limite de la propriété des consorts Dutour, rue Jules Ferry. Suite à ces travaux de clôture, il s'avère qu'il est nécessaire de régulariser les emprises foncières en procédant à un échange de parcelles. Cet échange consisterait à céder 16 m² de la parcelle communale cadastrée aux consorts Dutour ou à toute autre personne se rendant acquéreur de leur propriété qui est actuellement en vente, contre l'acquisition de 5 m² à détacher de la parcelle qui leur appartient. Cet échange pourrait avoir lieu sans soulte, la valeur des deux terrains étant estimée équivalente. Pour information, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP a estimé la partie de la parcelle communale cadastrée à échanger avec les consorts Dutour à 1 euro au total. Vous êtes invités à nous autoriser à signer les actes nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Madame le Maire

Il s'agit juste d'un dossier qui a pris du retard suite malheureusement au décès accidentel du propriétaire de la maison.

Monsieur Ludovic GERAUDIE expose au Conseil Municipal que, suite aux travaux de voirie rues Pierre et Marie Curie et Victor Hugo, la parcelle cadastrée section AP n° 175 appartenant à la Commune a été close en limite de la propriété des consorts Dutour, cadastrée section AP n° 176 sise 24 rue Jules Ferry.

Suite aux travaux de clôture, il s'avère qu'il est nécessaire de régulariser les emprises foncières en procédant à un échange parcellaire avec les consorts Dutour.

Cet échange consisterait à céder 16 m² environ de la parcelle communale cadastrée section AP n°175 aux consorts Dutour ou à toute autre personne se rendant acquéreur de leur propriété actuellement en vente, contre l'acquisition de 5 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AP n°176 leur appartenant.

Cet échange pourrait avoir lieu sans soulte, la valeur des deux terrains étant estimée équivalente.

Pour information, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP a estimé la partie de la parcelle communale cadastrée section AP n°175 de 16 m² environ à échanger avec les consorts Dutour à 1 euro au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **EMETTRE** un accord à cet échange sans soulte de parcelles avec les consorts DUTOUR ou toute autre personne s'y substituant notamment suite à la vente de la parcelle AP 176 leur appartenant, le dit échange portant sur une superficie estimée de 16 m² concernant la parcelle communale AP 175 contre une superficie estimée de 5 m² concernant la parcelle AP 176 leur appartenant, superficies à préciser suite à division parcellaire à la charge de la Commune,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et notamment les actes de géomètre,

- **AUTORISER** Madame le Maire à authentifier l'acte d'échange à intervenir en la forme administrative et Monsieur GERAUDIE Ludovic 1er adjoint à le signer.

DELIBERATION n°78/2018

Rapport annuel sur la qualité du service d'adduction d'eau potable 2017

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Madame le Maire

Ce point concerne la présentation du rapport annuel sur la qualité du service public d'adduction d'eau potable, je passe la parole à Christophe BARBE.

Christophe BARBE

Ce rapport est habituellement présenté en amont à la commission des travaux, cette année il est arrivé plus tard que prévu, dorénavant, nous le recevrons sur ces périodes-là, nous décalerons certainement nos commissions pour pouvoir en parler avant. Les chiffres qui nous intéressent habituellement concernent le chapitre 4 « les principaux indicateurs » et « le rendement du réseau ». Pour la période 2017, nous avons un très bon rendement de 93,9%, même s'il diminue, pour autant, nous y sommes très vigilants, même si avec les taux de rendement que nous avons, la moindre fuite ou casse nous fait chuter. Notre volume d'eau distribué diminue pour 230 000 m³ par an, en commission travaux, nous suivons surtout la partie concernant les propositions de travaux émises par la Ville de Limoges pour maintenir un haut niveau de rendement sur notre réseau. Nous rentrerons davantage dans les détails lors de la prochaine commission des travaux sur les travaux en cours et projetés dans les mois et les semaines qui viennent.

Madame le Maire

Comme chaque année, nous avons un très bon rendement, il y a un très bon suivi de notre réseau des services de la Ville de Limoges, c'est pour cela que je n'ai pas d'inquiétudes dans le passage de la compétence eau à la Communauté Urbaine. Les mêmes services assureront le suivi, pas dans les mêmes conditions car actuellement nous sommes en régie communale avec assistance de la Ville de Limoges, là, ce sera directement un suivi par l'agglomération, comme cela est le cas pour l'assainissement, assuré par les mêmes équipes avec le même professionnalisme, nous n'avons donc pas d'inquiétudes à avoir quant au suivi, à la maintenance et aux préconisations qui nous sont donnés pour assurer le maintien du réseau.

Yvan TRICART

Je reste préoccupé de ce passage en 2019 à la Communauté Urbaine, parce que je n'oublie pas que sur la zone de la Communauté Urbaine, il y a plus de villes gérées en délégation de service public avec la SAUR notamment qu'en régie. Je sais que la SAUR est aussi nocive que quand elle était au Palais. En clair, à Panazol, l'abonnement est de 75 euros et le taux de rendement est inférieur à 70%. Comment vont cohabiter la délégation de service public et la régie sous le contrôle de l'agglomération et comment vont se gérer les compétences ?

Madame le Maire

Comme cela s'est fait pour l'assainissement.

Yvan TRICART

J'attends de voir avec beaucoup de sérieux et à mon avis beaucoup de mobilisations éventuelles pour que nous gardions bien la régie au Palais.

Madame le Maire

Au 1^{er} janvier 2019, tout le service des eaux la ville de Limoges va être transféré à l'agglomération, comment voulez-vous que nous ne gardions pas une régie ?

Yvan TRICART

Le reste aussi va être transféré.

Madame le Maire

Cela s'est déjà produit pour l'assainissement avec les mêmes communes et sur le même principe. Je n'ai pas d'angoisse par rapport à cela. C'est plus de la gestion administrative de fin de contrat comme nous l'avons vu dans d'autres cas pour après une reprise complète.

Yvan TRICART

J'espère que l'agglomération se battra pour que toute le monde passe en régie.

Madame le Maire

Ce serait la logique.

Yvan TRICART

Ce serait la bonne chose pour les habitants. Quelqu'un qui consomme 20 m³ d'eau à Panazol paye environ 8,00 euros le m³ avec l'abonnement, car l'abonnement de 75 euros est sur la base de 120 m³ de consommés.

Madame le Maire

Je le sais.

Yvan TRICART

Je ne consomme que 52 m³ par an.

Madame le Maire

Seulement ?

Yvan TRICART

Cela me suffit.

Dominique FOURTUNE

J'avais une question sur la diminution des volumes de consommation des -8%, ce qui est a priori intéressant, mais, est-ce que vous avez une idée des causes, s'agit-il des consommations industrielles, ou des ménages ?

Madame le Maire

C'est la consommation des ménages. C'est la tendance observée partout, les gens philosophiquement, font beaucoup plus attention à leur environnement et à leur consommation d'eau, c'est un produit rare, il faut y faire attention, d'où la baisse des consommations, un changement dans les comportements, c'est pourquoi la consommation des ménages baisse.

Dominique FOURTUNE

Les consommations industrielles et agricoles sont stables ?

Madame le Maire

Chez nous cela n'est pas marquant, car, nous n'avons pas énormément d'activités qui nécessitent de l'eau en grande quantité.

Après exposé de Monsieur Christophe BARBE sur les conclusions du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau,

Le Conseil Municipal,

- **PREND** acte du rapport annuel pour l'année 2017.

Madame le Maire

Les points suivants concernent 2 rapports, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères, et le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif suivi de l'activité des espaces naturels qui lui-aussi est intéressant de porter à votre connaissance. Avez-vous des questions particulières sur ces rapports ?

Yvan TRICART

Sur la question de la gestion des déchets, le débat va venir ailleurs et autrement, ce sont des éléments qui sont intéressants de prendre, mais, je trouve que nous sommes encore très loin des objectifs qu'il faudrait.

DELIBERATION n°79/2018

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Après exposé de Madame le Maire sur les conclusions du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères ;

Le Conseil Municipal,

- **PREND** acte du rapport annuel pour l'année 2017.

DELIBERATION n°80/2018

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 27 septembre 2018

Après exposé de Madame le Maire sur les conclusions du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif ;

Le Conseil Municipal,

- **PREND** acte du rapport annuel pour l'année 2017.

Madame le Maire

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Vous avez soulevé 2 points supplémentaires. Le premier étant une proposition au Conseil Municipal de soutenir le courrier conjoint avec Sources et Rivières que vous avez adressé à l'agglomération, au SIEPAL et à la Préfecture de la Haute-Vienne concernant la préservation du ruisseau du Palais et la restauration de sa continuité écologique. Nous en avons parlé avant le Conseil Municipal, bien entendu, je suis tout à fait favorable à ce que soit restaurée la continuité écologique sur le ruisseau du Palais. Des mesures ont déjà été prises, des études ont été faites par l'agglomération sur le suivi et le retour d'une bonne qualité des eaux sur la commune du Palais. Des événements importants vont avoir lieu sur ce ruisseau, notamment, l'effacement du barrage d'Imérys qui est prévu pour 2020, le responsable d'Imérys nous l'a confirmé lors d'une visite d'entreprise cet été, cela est aussi pris en compte par l'agglomération, mais, à partir de 2020. Ce n'est pas le repousser non plus aux calendes grecques, comme c'est un peu votre crainte, mais, il y a, effectivement, des choses qui doivent avoir lieu pour pouvoir restaurer la continuité sur ce ruisseau. Croyez bien que l'agglomération ne se désintéresse pas du tout du ruisseau du Palais, car, c'est le premier qu'elle a étudié, elle s'intéresse à tous les cours d'eau de l'agglomération, il n'y pas que le ruisseau du Palais qui nécessite une attention particulière, il y a également l'Auzette avec une part importante de risques industriels. Les priorités sont partout à la fois sur l'ensemble des cours d'eau de notre agglomération, et, il me semble que ce que les services ont prévu et la façon dont ils travaillent est plutôt satisfaisante pour retrouver la continuité écologique de l'ensemble de ces cours d'eau. C'est un gros travail et le ruisseau du Palais n'est pas oublié du tout.

Yvan TRICART

Nous posons cette question aujourd'hui et maintenant, car, nous avons là un cas particulier, contrairement à ce que vous venez de dire, tous les ruisseaux concernés dans l'agglomération, pour l'essentiel, ont une grande urbanisation autour.

Madame le Maire

Pas tous, nous avons des parties rurales sur notre agglomération.

Yvan TRICART

Certes mais la majorité sont autour d'une grande urbanisation. Là, nous sommes sur un cas particulier, car, les poissons qui remontent la Vienne se heurtent au barrage du Palais, et, la seule possibilité qu'ils ont pour aller se reproduire, est de prendre le ruisseau du Palais et s'ouvrir sur la Mazelle, la Cane, le Cussou. Il y a une immense zone de biodiversité où l'urbanisation n'a pas eu lieu, et, où l'intérêt écologique est extrêmement important. Tout ce que vous nous dites est important, mais, quand je vois les travaux qui ont lieu au lac d'Uzurat ce sont des centaines de milliers d'euros, là, il y a 3 points qui empêchent l'ouverture sur cet immense bassin, le petit moulin situé en bas, le petit barrage le long du ruisseau au droit de la CGEP, et, le barrage d'Imérys. Ces 3 points représentent un investissement ridicule et c'est dommage de ne pas les enlever. Cela a été vu aussi avec les associations de pêcheurs, cela permettrait d'ouvrir un immense potentiel. C'est d'autant plus préoccupant que ce ruisseau du Palais n'apparaît pas dans les travaux du SCOT et du SIEPAL.

Madame le Maire

Il ne peut pas y apparaître, les autres non plus d'ailleurs n'apparaissent pas dans les travaux du SCOT.

Yvan TRICART

Il faudrait cette possibilité de pouvoir ouvrir vers ce grand bassin. C'est vraiment cette question que nous posons et nous la poserons à l'agglomération et à la Préfecture, il faut que nous arrivions à faire sauter ces 3 petits verrous qui sont ridicules et qui ne mettent pas en cause l'aménagement futur qui viendra en son temps, du ruisseau du Palais et du reste.

Madame le Maire

Je suis entièrement d'accord pour soutenir ce ruisseau et nous sommes là aussi pour défendre la commune que nous connaissons et ses particularités. D'après ce que j'avais compris des retours des services, il me semble que cela était pris en compte, je veux bien refaire le nécessaire pour que cela puisse être entendu différemment si ce n'est pas encore le cas.

L'autre point que vous soulevez concerne le radon. Vous indiquez « Comme vous le savez, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire a classé la commune du Palais-sur-Vienne en potentiel catégorie 3, quelles mesures de décisions cela impose-t-il pour la commune et ses habitants ? »

Yvan TRICART

Le rapport de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire est sorti au moins d'août.

Madame le Maire

Je l'ai regardé, nous sommes dans un énorme périmètre puisque cela va jusqu'au Massif Central.

Yvan TRICART

Un classement ville par ville a été fait, et, la commune du Palais est classée en catégorie 3.

Madame le Maire

Comme la ville de Limoges, comme tout département.

Yvan TRICART

Il y a un certain nombre de villes où il a été mis à la disposition des gens des dosimètres. Par exemple la municipalité de Saint Priest Taurion a mis à la disposition de ses administrés qui le souhaitent des dosimètres. Ils sont placés dans les habitations pendant 2 mois, puis sont ensuite envoyés à un laboratoire pour analyse. Aujourd'hui, en catégorie 3, pour la vente d'une maison, il va falloir donner les caractéristiques de radon de la maison.

Madame le Maire

Ce ne sera pas obligatoire, même en catégorie 3, puisque l'information qui est obligatoire consiste à signaler que nous sommes en catégorie 3, et, de ce fait, qu'il y a un risque d'avoir, effectivement, plus de radon qu'ailleurs, mais, ce ne sera pas une obligation.

Yvan TRICART

Le radon est un gaz qui est cancérigène.

Madame le Maire

Tout à fait. Nous sommes sur un sol granitique, il est donc difficile d'échapper au radon. Sur la commune, nous faisons des analyses depuis des années, avec un point où nous avons un focus particulier qui est l'école Jean Giraudoux, où nous avons été amenés à faire de nombreuses interventions par rapport aux normes en matière de radon. Les nouvelles directives concernant le radon indiquent tout d'abord un abaissement du seuil, par rapport aux dernières mesures effectuées sur nos bâtiments publics, nous sommes bons, mais, les mesures peuvent varier. Nous faisons ces mesures, avec un cabinet spécialisé, aussi souvent que nécessaire pour assurer la sécurité sanitaire. Ce qui change le plus, car en ce qui nous concerne, nous avons déjà cette obligation, c'est que les habitants doivent informer, en cas de vente ou de location, le nouvel acquéreur ou le nouveau locataire, de la présence éventuelle de radon, mais, il n'y a pas d'obligation. En cas de vente, un état des risques est joint, en ce qui nous concerne, nous avons le risque inondation par rupture de barrage, le risque sismique où nous sommes en catégorie faible, néanmoins, cela fait partie des choses qui sont assignées à la collectivité, et, à transmettre au notaire. Normalement nous devrions avoir en plus la fiche pour le radon, mais, les services de l'Etat sont incapables de nous dire, à l'heure actuelle, si nous aurons à disposition des fiches telles que celles-ci. Nous n'en sommes donc pas au seuil de l'obligation, même pour les particuliers, c'est juste une information. Après, pour les particuliers qui le souhaitent, je ne connais pas le coût d'un dosimètre.

Jennifer ALEXANDRE

Ils prêtent les dosimètres depuis la parution du texte ? Car les mesures ne peuvent être faites qu'entre les mois de septembre et avril.

Yvan TRICART

Notre question était surtout pour dire que cela se fait dans les villes autour, est-ce que vous ne pourriez pas avoir l'information sur le coût que cela représente, car, certains disent que cela ne coûte rien. Les citoyens qui le souhaitent demandent à la commune des dosimètres, ils les ramènent ensuite à la commune pour analyser auprès d'un laboratoire.

Madame le Maire

Cela doit avoir forcément un coût pour la commune. Quel coût souhaitez-vous connaître ?

Yvan TRICART

Je voudrais savoir combien a coûté l'opération car elle était sur plusieurs mois.

Madame le Maire

Quand ont-ils procédé à cette opération ? Car, comme le disais Mme ALEXANDRE, et à juste titre, les mesures de radon ne peuvent se faire qu'entre septembre et avril.

Yvan TRICART

Ils l'ont fait l'an dernier.

Madame le Maire

Avec l'ancienne législation alors ?

Yvan TRICART

Oui.

Madame le Maire

Donc cela n'a pas de rapport avec les nouvelles mesures et le classement.

Yvan TRICART

Non, ils ont fait cette campagne juste parce que cela était venu en débat en Conseil Municipal.

Madame le Maire

Nous allons nous renseigner par rapport aux communes d'Ambazac et de Saint-Priest-Taurion, peut-être l'ont-ils fait au niveau de la Communauté de Communes, ce sont 2 communes d'ELAN. Je vais me renseigner auprès de mes collègues pour voir comment ils ont procédé et le coût.

Yvan TRICART

Je sais que cela a été apprécié.

Madame le Maire

Après, il ne faut pas que cela fasse psychose, parce que le radon n'est pas spécialement connu des gens.

Dominique FOURTUNE

Je peux apporter mon témoignage puisque je l'ai fait faire, à mon initiative, il y a 3 ans dans ma maison qui est actuellement en vente. A l'époque, j'avais acheté à une petite PME basée sur Ester qui s'appelait PEARL 1 kit de 3 dosimètres, j'avais payé 50 euros, analyse comprise. J'ai posé ces 3 dosimètres dans 3 pièces différentes pendant 6 mois, effectivement, en période d'hiver, ensuite, je leur ai envoyé, et, pour ce prix-là, j'ai eu l'analyse de mes 3 pièces. Bien entendu c'est du coup par coup, j'imagine que pour les collectivités qui souhaitent en acheter en nombre via un marché, les prix seront sans doute différents. C'était juste un témoignage pour dire que même sans obligation, j'ai pu faire cela pour un coût relativement raisonnable. Je suis en dessous des seuils, mais, même si ma maison est neuve, j'ai du radon.

Madame le Maire

Le Limousin est un sol granitique, donc, nous savons qu'il y en a. Je verrai avec les collègues.

Autre information que je voulais vous donner concerne la situation de la société Intermarché au Palais-sur-Vienne. La société Intermarché a décidé de se retirer des locaux qu'ils ont en location au Chatenet. Cette décision interviendra à compter de fin novembre, ils fermeront la surface commerciale. Ils ont fait état, pour motiver leur décision, d'une perte importante de marges qui ne coïncide pas avec les informations que j'ai pu recueillir par ailleurs. Qu'il n'y ait pas de progression de marge, je peux bien l'entendre, qu'ils aient diminué d'une manière très conséquente, plus de la moitié, cela me paraît un discours quelque peu discutable, après, le déclaratif est toujours du déclaratif. Dans le même temps, ils m'ont dit, quand même, que l'Intermarché représentait plus d'une vingtaine d'équivalent temps plein, si vous les voyez, dites-le-moi, il y a aussi un effet d'annonce qui est voulu. En ce qui me concerne, ce que je peux dire de la situation d'Intermarché, nous en avons déjà parlé il y a plusieurs années, je pense qu'à un moment, très sincèrement, l'enseigne n'a pas pris forcément les bonnes décisions, et, n'a pas été jusqu'au bout des démarches qu'ils avaient pourtant initiées. Nous n'allons pas nous cacher les choses, lorsqu'il y avait qu'une seule surface, à savoir, Intermarché, la marge de l'entreprise n'était pas nettement supérieure à celle qu'elle réalise avec 2 surfaces, il y a bien aussi une logique commerciale qui doit quand même interroger. Pour nous, l'intérêt de la commune, c'est bien évidemment que cette surface ne reste pas vide puisque ce sont des locaux privés qui ont sans doute vocation à accueillir d'autres commerces. Des informations que j'ai actuellement, il y aurait plusieurs propositions pour la suite, après, je ne suis pas en mesure de vous donner davantage d'éléments que ceux-ci. Effectivement, ce serait bien de pouvoir maintenir un point d'activité commerciale alimentaire sur cette partie-là, car, cela sert de commerce de proximité qui dépanne les foyers autour. Voilà ce que je peux vous dire concernant l'Intermarché du Palais. Les gérants m'ont tenu informée de la décision début septembre avant que je ne prenne quelques jours de congés, mais, des habitants du Palais m'en avait parlé depuis le mois de mai. Il y avait quand même des bruits dans la nature depuis plusieurs mois. Voilà toutes les informations que je suis en mesure de vous donner à l'heure actuelle.

Yvan TRICART

Malheureusement, ce que nous avons écrit au moment de l'ouverture du Super U est en train de se réaliser. Je veux bien que ce soit de la faute des autres. Lorsque vous avez signé la charte, au niveau de l'agglomération, disant qu'il fallait arrêter les commerces, grandes et moyennes surfaces, en dehors des communes et se concentrer sur les commerces qui existent dans les villes, je pense que l'agglomération avait raison. Nous avons lancé Super U, je pense que nous le payons. Quand Super U a ouvert, depuis le début, certains disent qu'il ne peut pas y avoir la place pour 2, et, il n'y a pas la place pour 2 magasins de ce type. Le personnel, je ne sais pas combien ils sont, mais, eux, le 22 décembre 2018, comme cadeau de Noël, ils sont au chômage, le magasin ferme le 30 novembre 2018, le personnel reste 3 semaines pour nettoyer et remettre en état la surface pour que le propriétaire des murs soit satisfait afin de pouvoir relouer. Je trouve cela triste et n'ai pas d'autres commentaires. Il y a des employés qui y sont depuis 30 ans, et, ils ont un avis beaucoup plus tranché que moi sur la question.

Madame le Maire

Rassurez-vous, j'ai été leur parler. Après, la décision d'ouverture d'un commerce ne dépend pas uniquement d'une seule personne, je veux bien avoir les épaules larges, mais au bout d'un moment...vous savez très bien que l'ouverture d'un commerce dépend d'une CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), que siègent dans cet organisme diverses associations aussi.

Yvan TRICART

Nous en avons rediscuté, sur le principe aussi suivant est que Super U est le moins mauvais des grandes surfaces car il y a un esprit coopératif, et, à partir de là, il s'était prononcé là-dessus. Mais, nous avons eu l'occasion d'en discuter, il a profondément regretté son vote. Maintenant, il faut essayer trouver une solution, nous avons besoin d'un commerce de proximité sur le Chatenet, c'est à côté de l'école, c'est extrêmement important. Depuis que la COOP a fermé, il n'y a plus d'activités, allez-y le dimanche matin, il y a 2 fois moins de voiture qu'avant, le point commercial autour de la COOP sur le secteur d'Aristide Briand est en train de s'écrouler.

Christophe LABROSSE

Je connaissais un peu le gérant de la COOP et il n'a pas tout mis sur le Super U, la création de la boulangerie dans le centre-ville l'a impacté énormément, car, beaucoup de personnes de Saint-Priest-Taurion montaient à la boulangerie là-haut, et, en profitaient pour faire leurs courses, maintenant, ces mêmes personnes s'arrêtent en ville et vont ensuite sur Saint-Priest, ils ne passent plus à la COOP. Pour Intermarché, ce n'est pas que le Super U, il y a aussi l'ouverture de Cora le dimanche matin, il ne faut pas mettre tous les problèmes d'Intermarché sur la responsabilité du Super U. Il y a trop de faisceaux. Il n'y avait plus de boulangerie en centre-ville, nous avons œuvré dans ce sens, cela a amené une clientèle mais la boulangerie en haut fonctionne moins. Ce n'est pas que le petit COOP qui amenait du monde le dimanche matin, sinon, la COOP n'aurait pas fermé.

Madame le Maire

Juste un autre point, lorsque le sujet d'Intermarché était venu en débat au Conseil Municipal, c'était assez violent, mais, comme cela l'est assez souvent à la veille d'élections, nous nous interrogeons quand même sur la pérennité de l'Intermarché alors qu'il était tout seul, c'était début 2011, il n'y avait rien du tout. La question était que si Intermarché s'en allait, nous n'avions plus rien.

Yvan TRICART

Non.

Madame le Maire

Si, il faut reprendre les comptes-rendus.

Yvan TRICART

Nous avons exprimé notre désaccord total. Il aurait fallu essayer de conforter les commerces dans les 2 zones que nous avons, mais, l'apparition de grandes surfaces a aggravé le phénomène qui existe. Il est évident que toutes ces grandes surfaces, chaque fois qu'une autre s'ouvre, les gens n'ont qu'un porte-monnaie, si nous multiplions le nombre de commerces, à un moment donné, nous ne réglerons rien.

Madame le Maire

Pour ce qui est d'une activité commerciale à la place du COOP, ce n'est pas le premier malheureusement à fermer, indépendamment de tout ce qui y peut avoir ailleurs ou pas d'ailleurs. C'est toujours compliqué, et que nous le voulions ou pas, le gros aspirateur à clients sur la commune c'est Leclerc. Demandez à des Palaisiens qui s'interrogent sur la présence commerciale au Palais où ils vont faire leur courses, 80% vous répondront à Leclerc. Nous pouvons dire pleins de choses, mais, sachez qu'en la matière, il n'y a pas de vérité absolue. C'est dommage effectivement.

Fin de la séance à 21h45